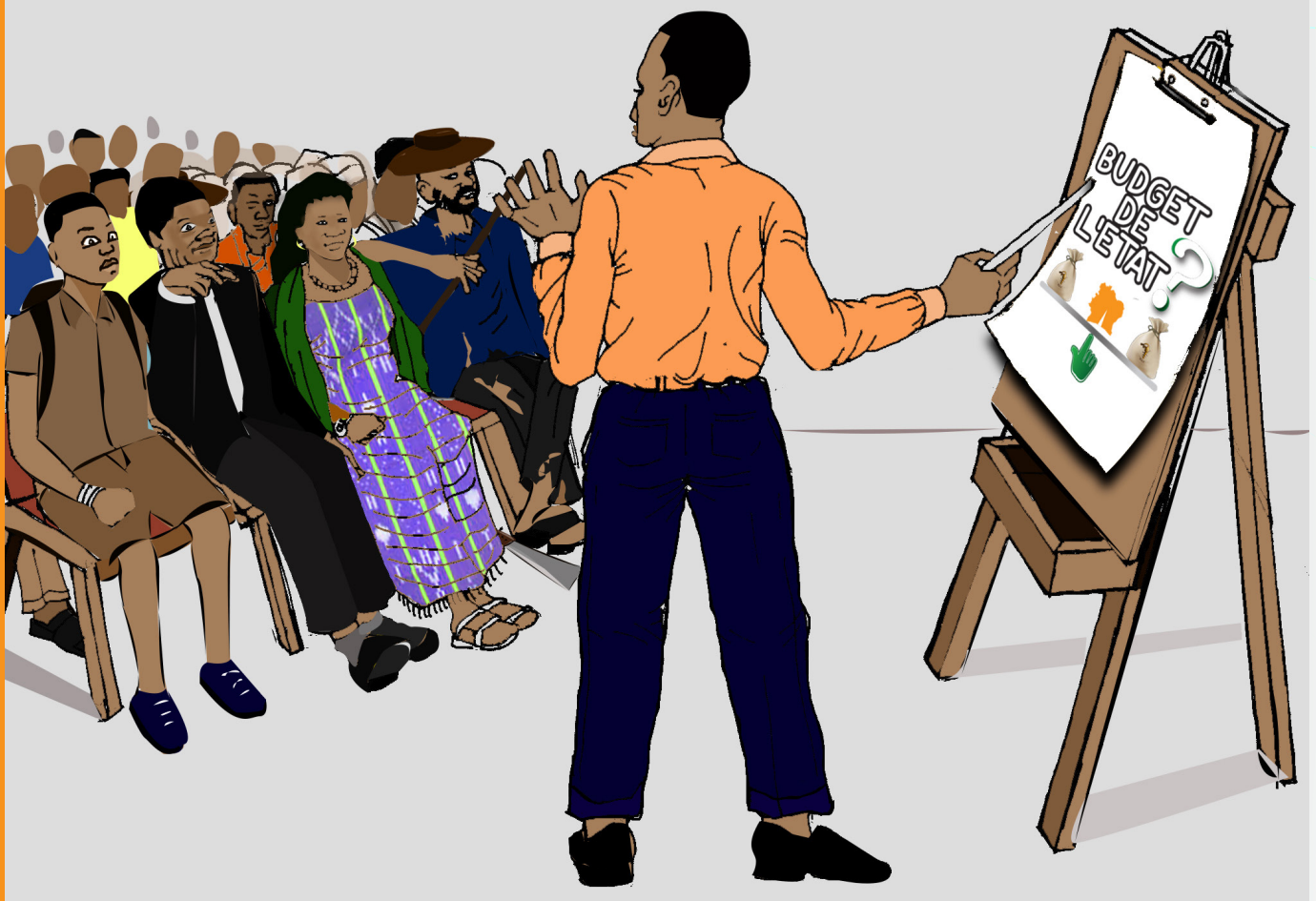




BUDGET CITOYEN 2019





AVANT-PROPOS

Le budget de l'État est la traduction chiffrée de la politique de développement économique et social du Gouvernement.

L'exécution du budget de l'État est sous-jacente à la fourniture des services publics (santé, éducation, eau potable, routes, sécurité, etc.) qui visent l'amélioration des conditions de vie des populations.

Cependant, ces populations ne s'intéressent pas toujours au budget de l'État en raison, soit de leur faible implication dans le processus budgétaire, soit de la complexité des informations budgétaires qui ne leur en facilite pas l'assimilation et l'appropriation.

La Loi organique n°2014-337 du 05 juin 2014

portant Code de Transparence dans la Gestion des Finances Publiques dispose que les citoyens, qui sont à la fois contribuables et usagers des services publics, doivent être clairement, régulièrement et complètement informés de tout ce qui concerne la gouvernance et la gestion des fonds publics.

C'est dans cet objectif et pour répondre au besoin d'information de la population, que le présent «Budget Citoyen» est élaboré. Ce document a pour vocation de présenter de façon synthétique et facilement accessible au citoyen, les données et informations inscrites dans le Budget de l'État.

Une meilleure compréhension du budget par la population lui permet de participer à l'amélioration des politiques publiques et à renforcer l'adhésion au civisme fiscal.

Le Département en charge du budget veillera à la perpétuité de cette initiative tout en œuvrant à sa vulgarisation auprès des populations.

LE SECRETAIRE D'ETAT AUPRES DU
PREMIER MINISTRE, CHARGE DU BUDGET
ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT

MOUSSA SANOGO

SOMMAIRE



INTRODUCTION	4
1. QUELQUES DEFINITIONS ET PRINCIPES ESSENTIELS	5
2. PRINCIPALES ETAPES DU PROCESSUS D'ELABORATION DU BUDGET, ACTEURS ET FONDEMENTS JURIDIQUES	7
3. CONTEXTE ET HYPOTHESES DE L'ELABORATION DU BUDGET 2019	14
4. COMMENT SE PRESENTE LE BUDGET 2019 ?	17
5. QU'EST-CE QUE LE DEFICIT BUDGETAIRE ?	28
6. QUELQUES GRANDS PROJETS DU GOUVERNEMENT AU TITRE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2019	29
7. COMMENT LE GOUVERNEMENT LUTTE CONTRE LA PAUVRETE A TRAVERS LE BUDGET DE L'ETAT ?	35
8. RESUME DE L'ANNEXE FISCALE	36
CONCLUSION	38
INFORMATIONS UTILES	39
GLOSSAIRE	40

INTRODUCTION

Le budget 2019 poursuit la mise en œuvre de toutes les actions que le Gouvernement a jugé importantes et prioritaires à réaliser pour le bien-être de la population. Le Gouvernement a inscrit ces priorités dans un document très important qu'on appelle le **Plan National de Développement (PND) 2016-2020**.

Le **PND** est un document qui contient les actions que le Gouvernement veut faire pour développer la Côte d'Ivoire. Chaque année, le Gouvernement doit réaliser une partie de ces actions et il utilise le budget comme instrument pour le faire.

À travers le budget 2019 le Gouvernement veut construire plus d'infrastructures socio-économiques (écoles, routes, châteaux d'eau...) et de services de base (hôpitaux...). Par ce budget, les moyens seront mis à disposition pour que l'éducation et la formation soient encore mieux assurées afin qu'au sortir de l'école, les jeunes trouvent du travail. Les moyens seront aussi mobilisés pour avoir plus d'hôpitaux bien équipés et permettre que toute la population se soigne à moindre coût et sans avoir à parcourir de trop longues

distances.

Par ce budget 2019, le Gouvernement veut aussi faire des actions pour que ceux qui cherchent du travail puissent en trouver ou en créer plus facilement, surtout les jeunes. Le Gouvernement veut également travailler pour que toute la population puisse avoir le courant et de l'eau potable. Il veut aussi construire les routes et arranger celles qui sont dégradées. Les autorités veulent à travers ce budget continuer de renforcer les actions pour la sécurité de la population et la défense du pays.

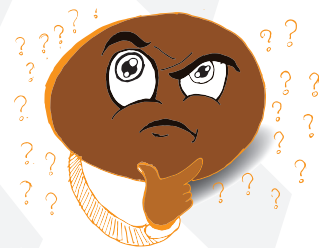
Dans le but de permettre à toute la population de comprendre comment l'État gère les deniers publics et de rendre la gestion plus claire, le Gouvernement a décidé de publier chaque année, le « Budget citoyen » en vue de rendre plus accessible l'information budgétaire à tous les citoyens. Par cette initiative, le Gouvernement veut aussi appliquer la loi organique portant code de transparence dans la gestion des finances publiques.

Le budget, c'est l'affaire de tous.

C'est quoi le budget citoyen ?

Comme le budget de l'Etat est écrit dans un langage trop technique, difficile à comprendre par tous, le Gouvernement a décidé de faire un document plus simple, avec peu de pages et facile à comprendre par tout le monde.

C'est ce document qu'on appelle **le Budget citoyen**.



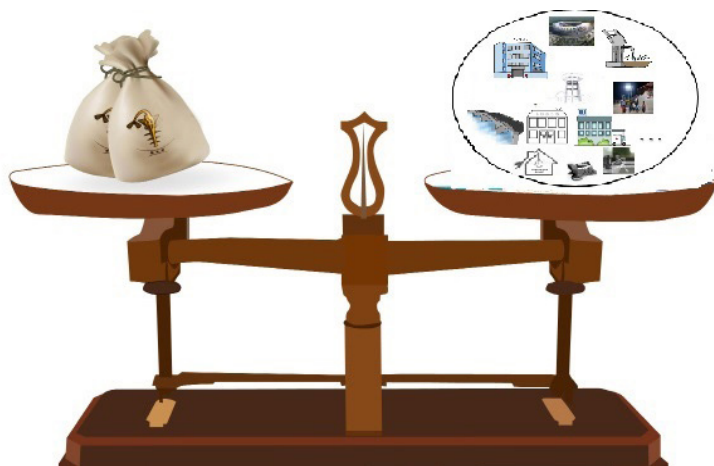
1. QUELQUES DEFINITIONS ET PRINCIPES ESSENTIELS

1.1. C'est quoi le budget de l'État ?

Le budget est un document qui dit combien l'État peut gagner comme recettes (argent) pendant douze (12) mois, de janvier à décembre et ce qu'il veut faire comme dépenses,

pour régler les problèmes de développement du pays, par exemple : les problèmes de la santé, de l'éducation, de la sécurité, des routes, de l'électricité, de l'eau potable, du logement...etc. Dans le budget, les dépenses ne doivent pas dépasser les recettes (argent) que l'État peut avoir dans l'année. Les dépenses doivent donc être égales aux recettes (argent).

Les dépenses publiques permettent au Gouvernement d'offrir à la population des services de qualité en vue de l'amélioration continue de son bien-être et à créer les conditions pour le bon développement des activités économiques. Le budget de l'Etat est autorisé chaque année à travers une loi votée par l'Assemblée Nationale et appelée «Loi de Finances». Le Président de la République prend ensuite un décret qui permet d'appliquer cette loi des finances.



1.2. Pourquoi est-ce qu'on doit bien préparer le budget de l'Etat ?

Les ressources financières du Gouvernement ne suffisent pas pour faire face à l'ensemble des besoins des citoyens, notamment en matière de santé, d'éducation, de sécurité, d'infrastructures (routes, électricité, eau potable, assainissement, pistes

rurales...) et d'emplois.

Comme les ressources ne suffisent pas, le Gouvernement est amené à classer ses priorités des plus urgentes au moins urgentes dans l'utilisation de ses ressources, afin de répondre le plus efficacement possible aux besoins urgents de

la population.

C'est pourquoi, il est important de bien préparer le budget pour voir les choses les plus importantes et urgentes qu'on va réaliser avec l'argent que le Gouvernement va percevoir de janvier à décembre.

1.3. Qu'est-ce que le budget citoyen ou guide de la Loi de Finances ?

Comme le budget de l'État est écrit dans un langage trop technique, difficile à comprendre par tous, le Gouvernement a décidé de faire un document plus simple et facile à comprendre par tout le monde. C'est ce document qu'on appelle le Budget citoyen.

Le budget citoyen est un document simplifié qui tra-

duit la Loi de Finances (budget voté par l'Assemblée Nationale) dans un langage plus simple et facile à comprendre pour tous les citoyens. Ce document contient des informations et des chiffres sur les ressources que l'État va avoir et les dépenses qu'il va effectuer comme les biens et services que le Gouvernement veut offrir aux citoyens. Le budget de l'État qui a été voté par le parlement (Assemblée Nationale) est aussi appelé la Loi de Finances.



Le budget citoyen est le document, à travers lequel le citoyen peut facilement s'informer sur les recettes qui seront mobilisées par le Gouvernement et comment cet argent sera dépensé pour offrir des services publics.

Ce document présente également la façon dont le budget est préparé, adopté et exécuté. Il permet également d'identifier les services et les personnes responsables de chacune de ces étapes et d'éclairer sur les priorités du Gouvernement.

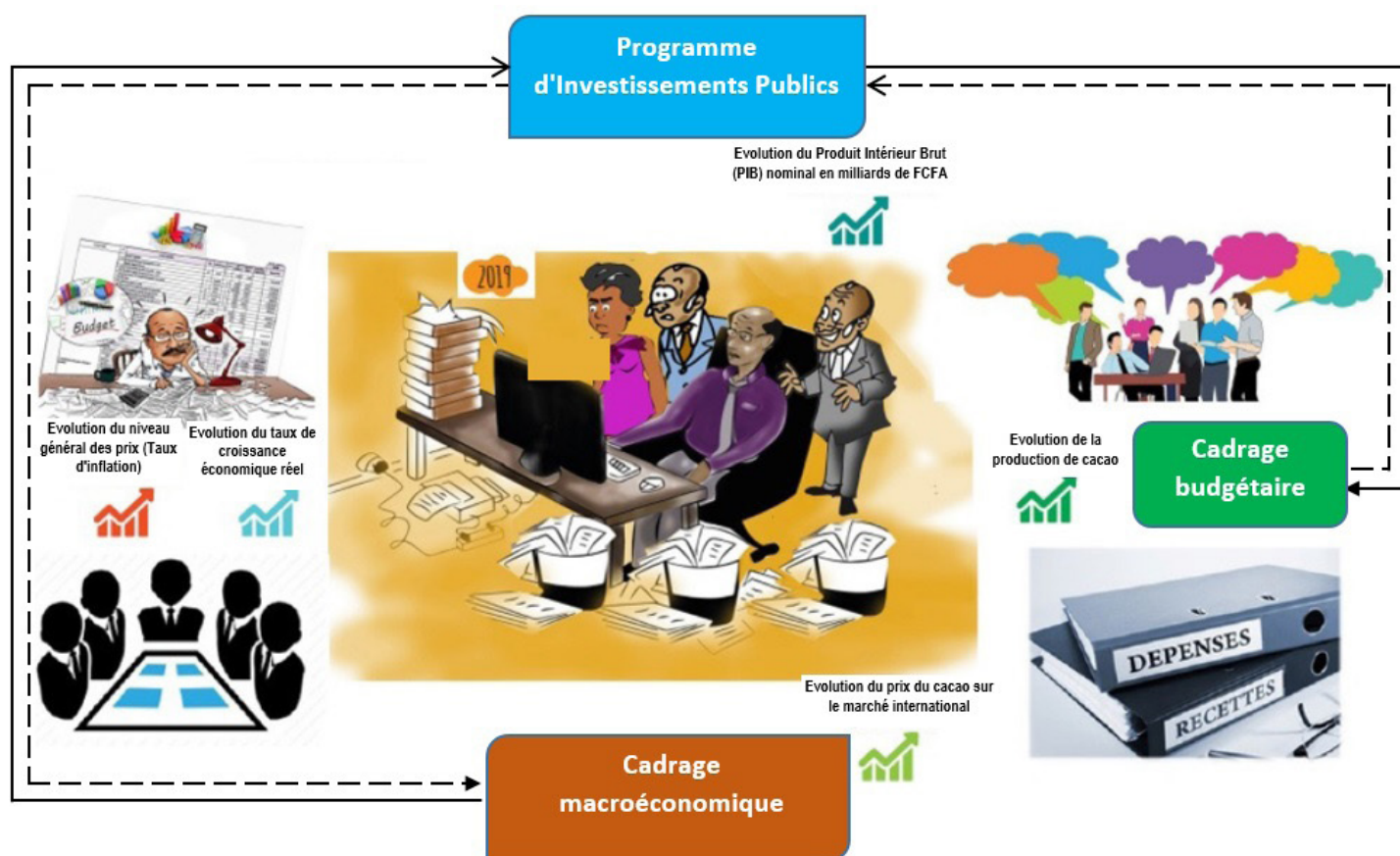
Le budget citoyen est un guide pour connaître et comprendre la Loi de Finances.



2. PRINCIPALES ETAPES DU PROCESSUS D'ÉLABORATION DU BUDGET, ACTEURS ET FONDEMENTS JURIDIQUES

2.1. Quelles sont les principales étapes du processus d'élaboration du budget et qui sont les acteurs ?

Elaboration du tableau des prévisions économiques (cadre macroéconomique), du programme d'investissements publics et du cadre budgétaire



Pour élaborer le budget de l'État, on commence par le cadrement macroéconomique qui dit comment l'argent que la nation gagne (PIB) va augmenter.

On élabore aussi le Programme d'Investissements Publics (PIP) qui est un document qui dit ce que l'État veut faire comme investissements tels que les routes, les écoles, les hôpitaux, les pompes villageoises etc., sur les trois années qui viennent.

En utilisant les informations sur :

- l'évolution du Produit Intérieur Brut,
- l'augmentation du niveau général des prix (taux d'inflation),
- l'évolution des prix (niveau international) du café, du cacao et des autres produits que le pays vend à l'étranger et,
- d'autres grands chiffres calculés (agrégats),

On prévoit au cours de l'année suivante, combien l'État peut

avoir comme argent en collectant les impôts, taxes et autres (ressources).

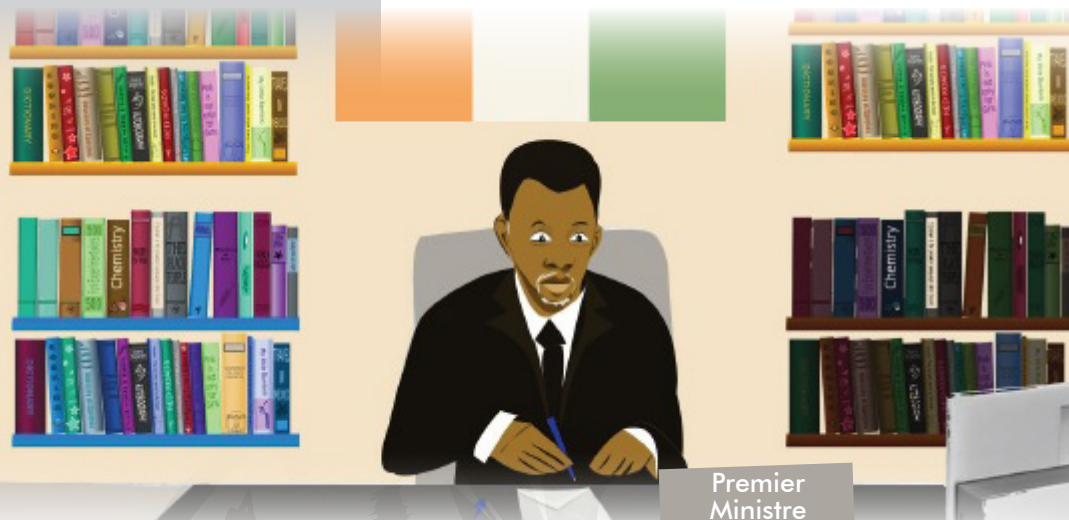
On se sert ainsi du **cadrement macroéconomique** et du Programme d'Investissements Publics pour élaborer le cadrement budgétaire qui est un tableau qui met face à face les ressources que l'État pourra avoir et les dépenses que l'État prévoit faire l'année suivante.

Enveloppes budgétaires

Lettre de cadrage

du Premier Ministre

Du 31 mai au 08 juin 2018



Le Premier Ministre informe par écrit (lettre de cadrage) chaque Ministre des moyens (l'enveloppe budgétaire) qu'il aura pour réaliser ses missions après avoir déterminé le **montant global des ressources de l'État.**

Chaque Ministère à son tour répartit le montant de ses moyens (enveloppe budgétaire) entre les différentes activités et opérations de son département.

C'est après ça que les conférences se tiennent.

Conférences Budgétaires et Ministérielles

Du 16 juillet au 07 septembre 2018



Les conférences budgétaires constituent un cadre de discussion entre l'Administration qui élabore le budget de l'État (Direction Générale du Budget et des Finances) et les différents Ministères (directions chargées des finances) sur le respect des orientations du Premier Ministre et la répartition des enveloppes entre les différentes activités.

Arbitrage du Ministre en charge du budget Conférences ministérielles

Après les conférences budgétaires, les actions et activités prioritaires qui n'ont pu être suffisamment prises en compte font l'objet d'un arbitrage en dernier ressort du Ministre en charge du Budget. Il reçoit les autres Ministres à l'occasion des conférences ministérielles pour harmoniser les points de vue sur ces questions qui n'ont pas été réglées après les conférences budgétaires.

L'adoption du projet de budget par le Conseil des Ministres

Après les conférences ministérielles, le Ministre en charge du budget présente l'avant-projet de budget au Conseil des Ministres. Après discussion, si le Conseil des Ministres est d'accord, il adopte l'avant-projet de budget qui devient le projet de budget qui va être déposé à l'Assemblée Nationale qui va l'examiner et le voter.



L'autorisation du Parlement (vote du budget) :

C'est l'acte par lequel le Parlement (l'Assemblée Nationale) donne son accord au Gouvernement pour la mobilisation et l'utilisation des ressources prévues pour l'année budgétaire concernée. Ainsi, chaque année, le Gouvernement (l'exécutif) soumet à l'appréciation du parlement (législatif) ses projets de mo-

bilisation de ressources tant au niveau national qu'international et ensuite demande son accord pour l'utilisation de ses ressources pour faire des dépenses. Quand le Parlement (Assemblée Nationale) finit de voter le budget, il devient une Loi, c'est la Loi de Finances.



Après le vote par le Parlement (l'Assemblée Nationale), la Loi de Finances est promulguée par le Président de la République.

Du côté des recettes, le vote et la promulgation de la loi donnent l'autorisation de percevoir les recettes prévues dans le budget de l'Etat.

Du côté des dépenses, les crédits sont mis à la disposition des services de l'Administration publique pour leur exécution.

Promulgation de la Loi de Finances et exécution du budget

À l'image de toutes les autres lois, la Loi de Finances une fois votée est signée et publiée par le Président de la République. Cette étape est appelée promulgation. À travers la promulgation, le Président donne l'ordre aux structures compétentes pour exécuter

le budget qui a été voté par l'Assemblée Nationale. Lors de l'exécution, les recettes mobilisées servent à payer les dépenses que l'Etat veut faire pour la population.

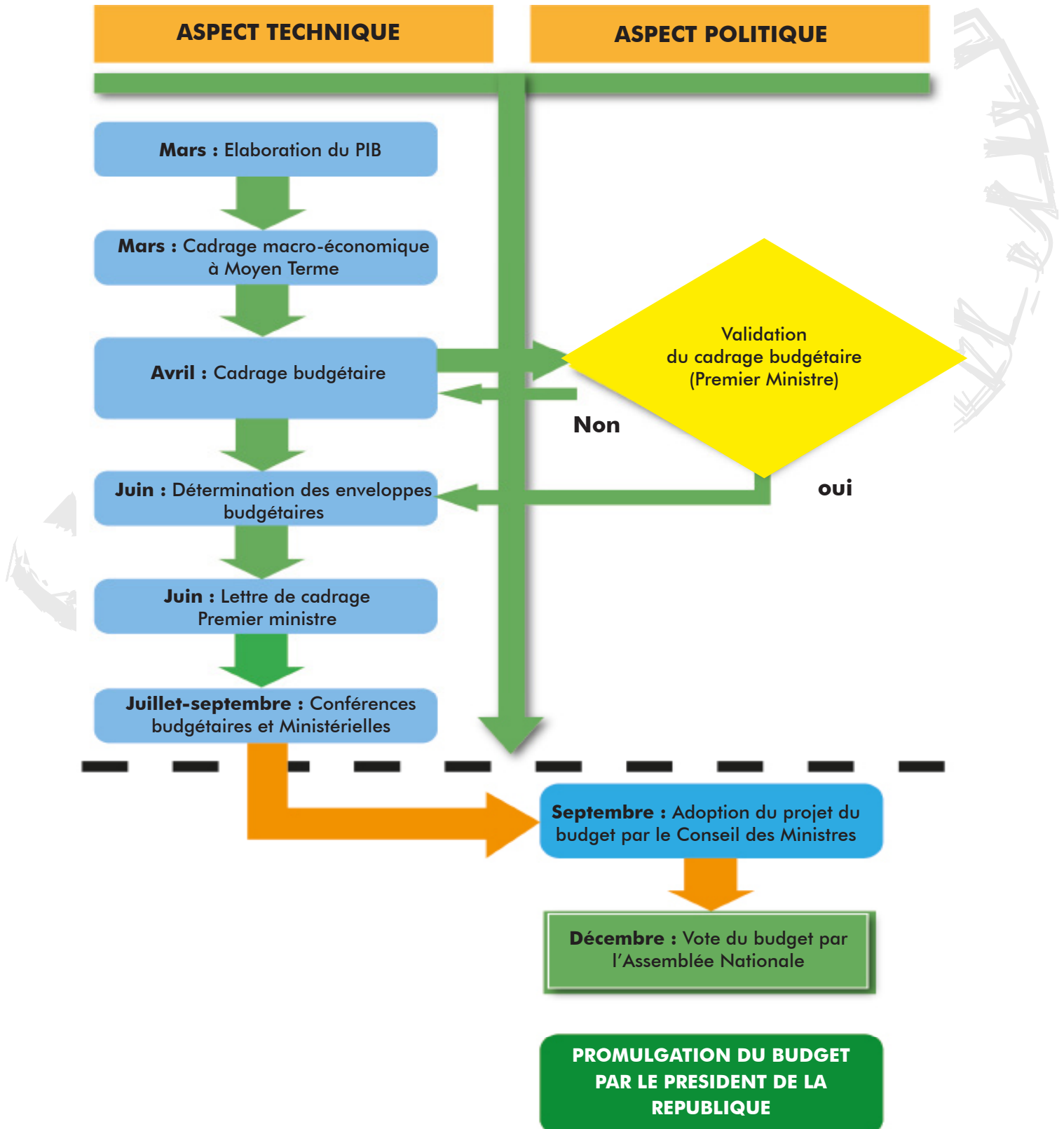
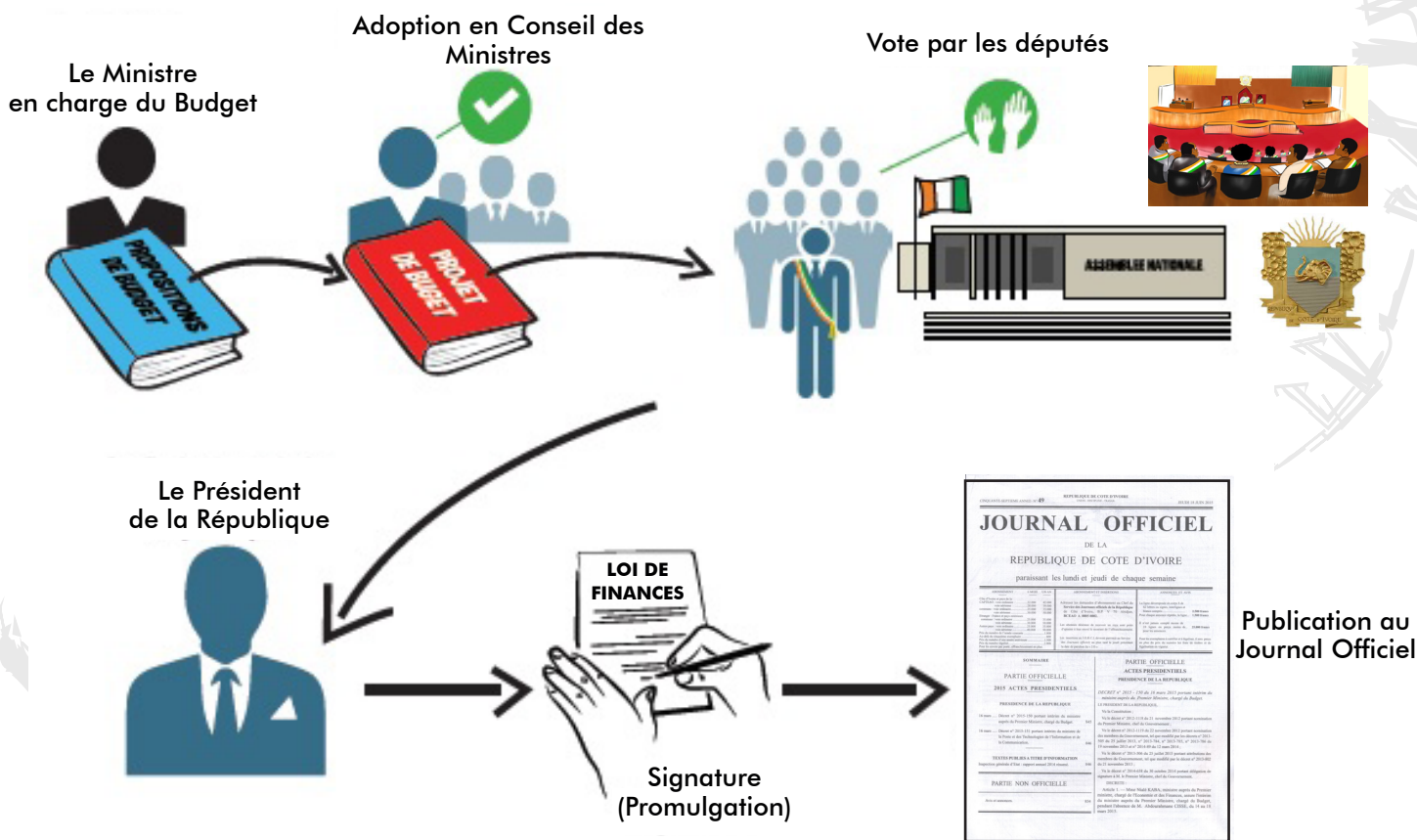


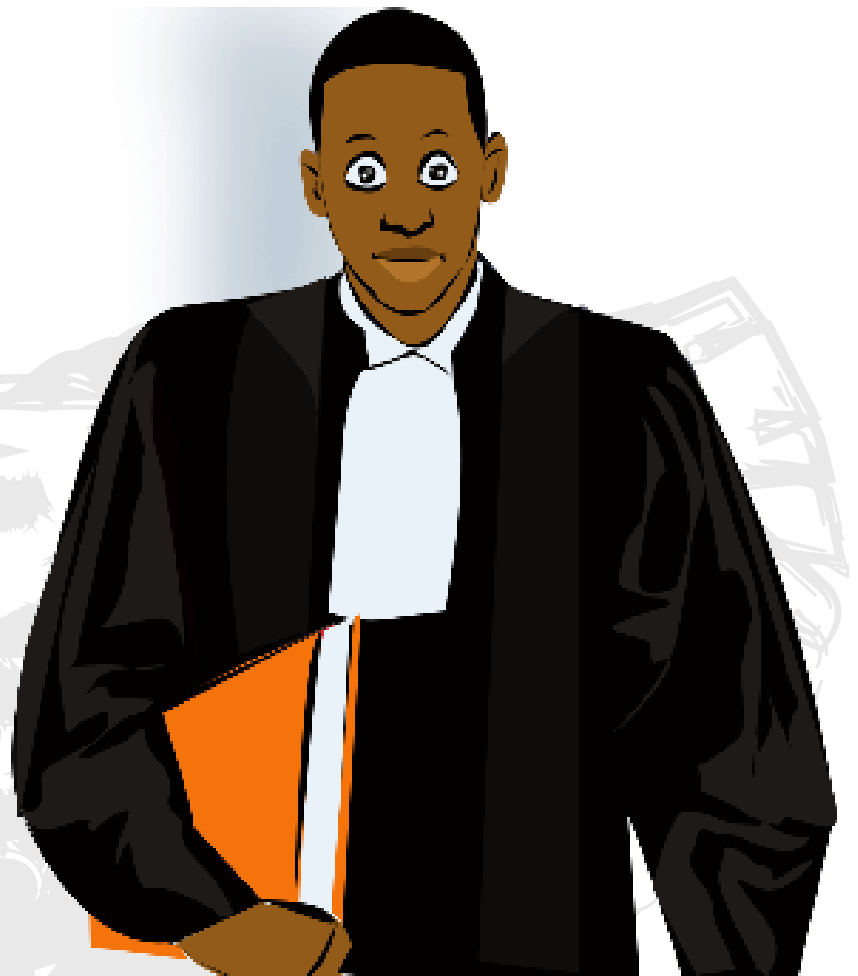
Illustration simplifiée du circuit d'adoption du budget de l'Etat



Le budget de l'Etat est également publié sur le site internet du Ministère en charge du budget : www.budget.gouv.ci

2.2. Quels sont les fondements juridiques du processus d'élaboration et d'exécution du budget de l'Etat ?

L'élaboration et l'exécution de la Loi de Finances sont basées sur plusieurs textes. Les principaux textes qui encadrent le processus budgétaire et son exécution peuvent se résumer comme ci-dessous :



- la Constitution ;
- la Loi organique n° 2014-337 du 05/06/2014 portant Code de transparence ;
- la Loi organique n° 2014-336 du 05/06/2014 relative aux Lois de Finances (LOLF) ;
- le Décret N°98-716 du 16 décembre 1998 portant réforme des circuits et des procédures d'exécution des dépenses et des recettes du budget général de l'État, des comptes spéciaux du trésor, et mise en œuvre du système intégré de gestion des finances publiques ;
- le Décret N°2013-461 du 19 juin 2013 déterminant le processus annuel d'élaboration du Budget ;
- le Décret n° 2014-417 du 09/07/2014 portant Nomenclature Budgétaire de l'État ;
- le Décret n° 2014-416 du 09/07/2014 portant Règlement Général de la Comptabilité Publique ;
- le Décret n° 2014-418 du 09/07/2014 portant Plan Comptable de l'État ;
- le Décret n° 2014-419 du 09/07/2014 portant Tableau des Opérations Financières de l'État.

3. CONTEXTE ET HYPOTHESES DE L'ELABORATION DU BUDGET 2019

3.1. Contexte de l'élaboration du budget 2019

Le budget de l'année 2019 est élaboré dans un environnement de croissance économique forte et soutenue.

Au plan politique, l'installation du Sénat le 12 avril 2018 est un signe qui montre que l'État continue

de renforcer ses institutions. Il y a aussi, la cohésion sociale et la réconciliation nationale qui continuent de se raffermir.

Au plan économique, le Plan National de Développement (PND) 2016-2020 que le Gouvernement met en œuvre, permet d'améliorer les conditions de vie des populations.

Ces actions devraient permettre de continuer à augmenter la

richesse (l'argent) du pays. Le taux de croissance économique (augmentation de la richesse) ressortirait à 7,7% en 2018 et est projeté à 7,8% en 2019.

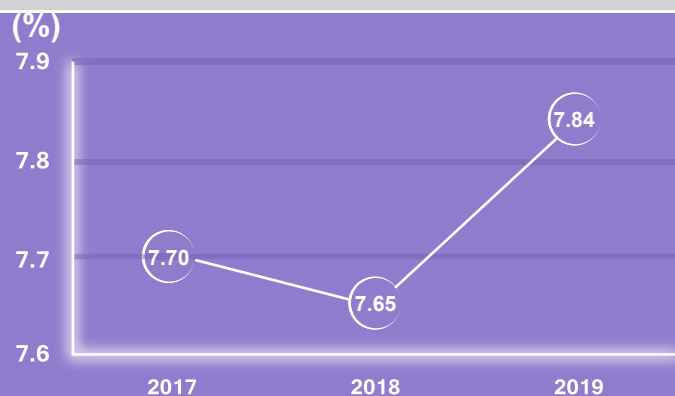
3.2. Hypothèses et priorités pour l'élaboration du budget 2019

3.2.1. Hypothèses socio-économiques

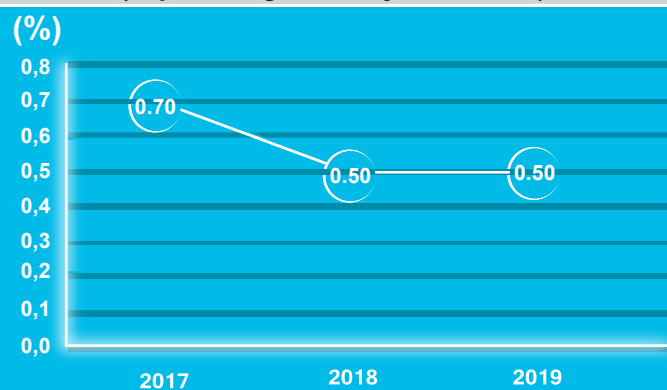
Le budget est une prévision des recettes et des dépenses. Pour l'année 2019, cette prévision est basée sur les hypothèses suivantes :

- Le taux de croissance mondiale sera de 3,9% en 2019 comme en 2018 ;
- la croissance des économies de l'UEMOA sera de 6,7% en 2019 contre 6,8% en 2018;
- le taux de croissance du PIB de la Côte d'Ivoire est prévu à 7,8% en 2019 contre 7,7% en 2018 ;
- le cours moyen du pétrole brut attendu en 2019 à 68,8 dollars US le baril, après 69,4 dollars US le baril en moyenne estimé pour 2018 ;
- le taux de change entre le dollar US et le Franc CFA projeté à 560,5 en 2019 contre 553,1 en 2018 ;
- le cours du cacao sur le marché international projeté à 2,1 dollars US/Kg en 2019 contre 2,2 dollars/Kg en 2018;
- le cours du café sur le marché international projeté à 1,9 dollar US /Kg en 2019 comme en 2018 ;
- la bonne tenue de la demande tirée par le dynamisme des investissements (14,1%) et la consolidation de la consommation finale des ménages (7,4%).

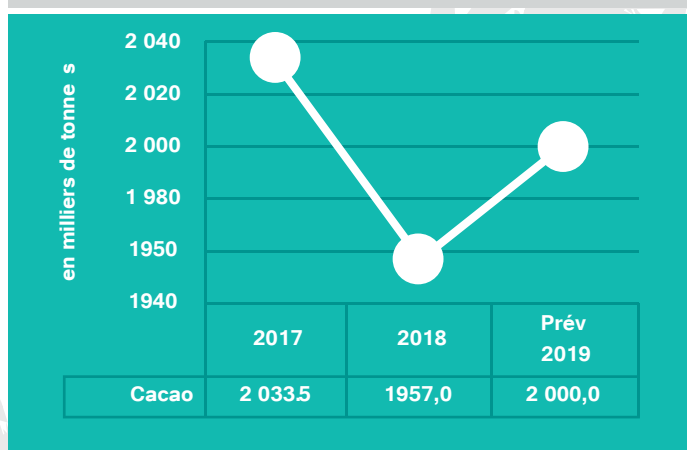
Evolution du taux de croissance du PIB réel (en pourcentage)



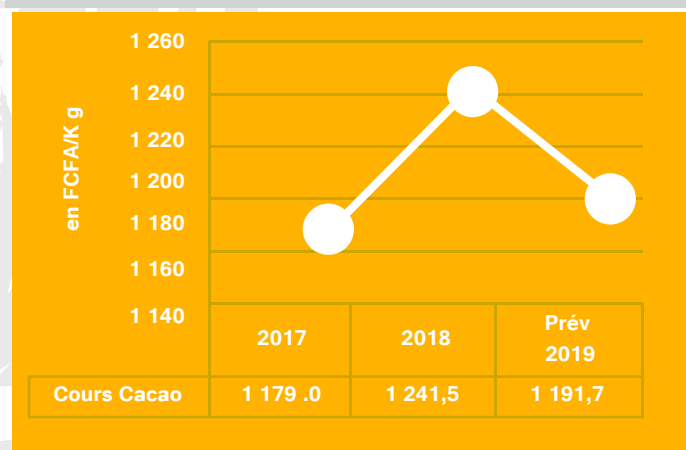
Evolution du taux d'inflation (en pourcentage et en moyenne annuelle)



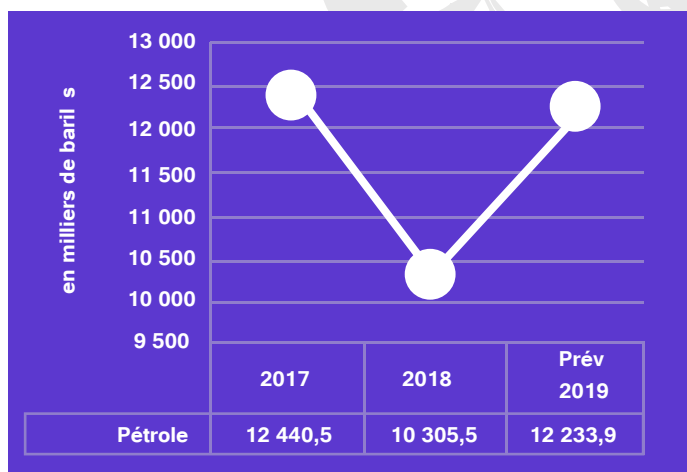
Evolution de la production de cacao



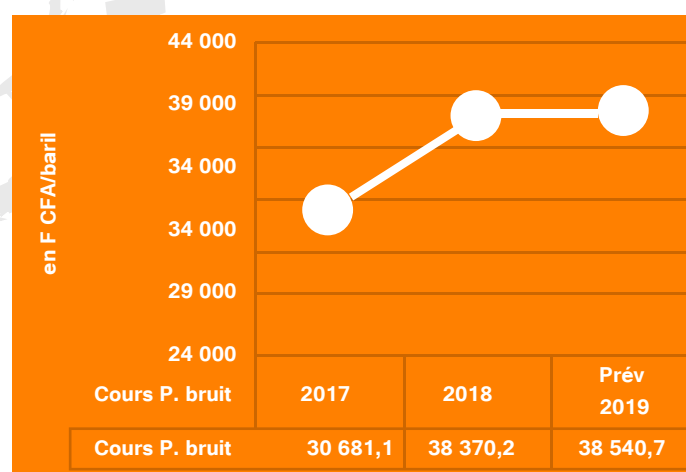
Evolution du Cours du cacao



Evolution de la production de pétrole



Evolution du cours du pétrole brut



3.2.2. Quelles sont les priorités du budget 2019 ?

Toutes les priorités du Gouvernement sont tirées du Plan National de Développement (PND 2016-2020). Le **PND**

qui a pour objectif général de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent en 2020, constitue la boussole du Gouvernement dans la conduite de son action pour l'amélioration des condi-

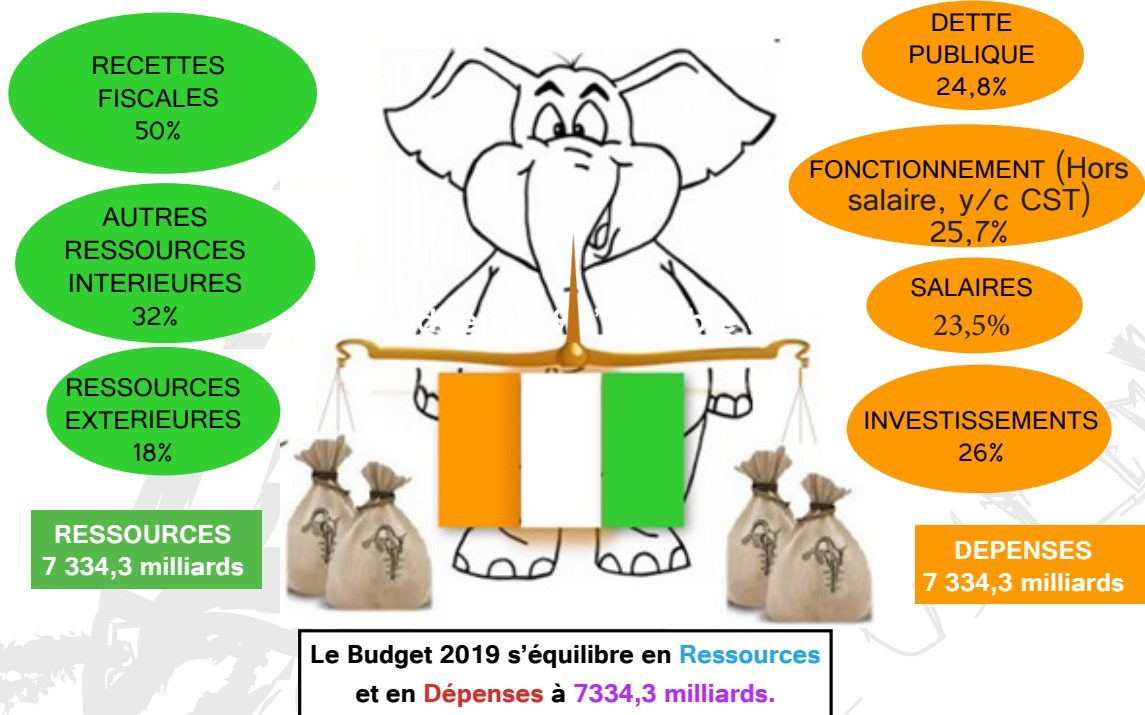
tions de vie des populations. Le budget 2019 permet de poursuivre la mise en œuvre des priorités du Gouvernement, notamment :

- la consolidation de la cohésion sociale et de la paix ;
- l'accroissement de l'offre d'infrastructures socio-économiques et de services de base ;
- l'amélioration du système d'éducation en vue de l'adapter aux besoins du marché du travail ;
- la consolidation du système de santé pour le rendre davantage accessible aux couches les plus défavorisées ;
- l'amélioration de la situation alimentaire de la population ;
- la création d'emplois, notamment pour les jeunes ;
- le renforcement des investissements dans les secteurs de l'énergie, des routes et de l'adduction en eau potable ;
- la consolidation du dispositif sécuritaire et de défense, en lien avec les grandes orientations définies dans les lois de programmation militaire et de sécurité, dans un contexte de menaces terroristes sous-régionales.

4. COMMENT SE PRESENTE LE BUDGET 2019 ?

4-1 Équilibre du budget 2019

À partir des hypothèses et priorités qui ont été présentées, le budget 2019 de l'État de Côte d'Ivoire a été arrêté en équilibre en recettes et en dépenses à 7 334,3 milliards contre un montant de 6 756,3 milliards de FCFA pour le budget de 2018. Le Budget 2019 augmente donc de 578,0 milliards ou 8,6% par rapport au Budget 2018.



4.2. Projection des ressources du budget 2019

Les ressources du budget de l'Etat proviennent des principales sources suivantes :



En effet, le Gouvernement perçoit des recettes provenant essentiellement des impôts et taxes payés par les entreprises privées et les citoyens, appelés les contribuables.

Il s'agit, notamment de l'impôt sur le bénéfice industriel et commercial (BIC), des impôts sur les revenus et salaires, des taxes à l'exportation du cacao et autres produits d'exportation, de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), des impôts sur les revenus, des taxes sur les produits pétroliers, des taxes sur les télécommunications, des taxes à l'importation sur les marchandises générales et sur les produits pétroliers.

L'État collecte aussi des recettes qu'on appelle recettes non fiscales, ces recettes sont constituées de **dividendes versés** par les entreprises publiques, de ressources issues de **la vente d'actifs publics** tels que des parts dans le capital social des sociétés, des redevances payées par les compagnies de téléphonie cellulaire.

Le Gouvernement emprunte aussi de l'argent avec les banques, les investisseurs et les bailleurs de fonds.

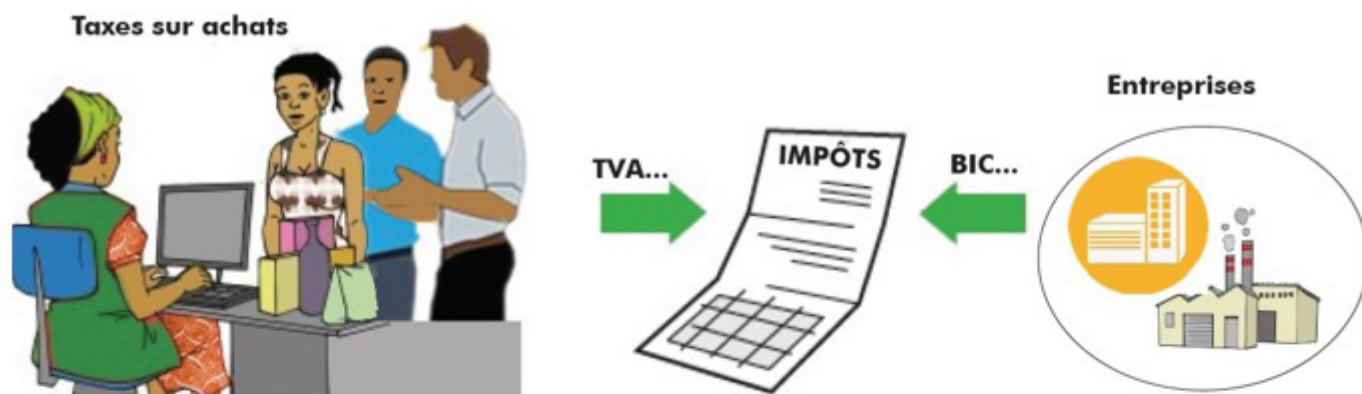


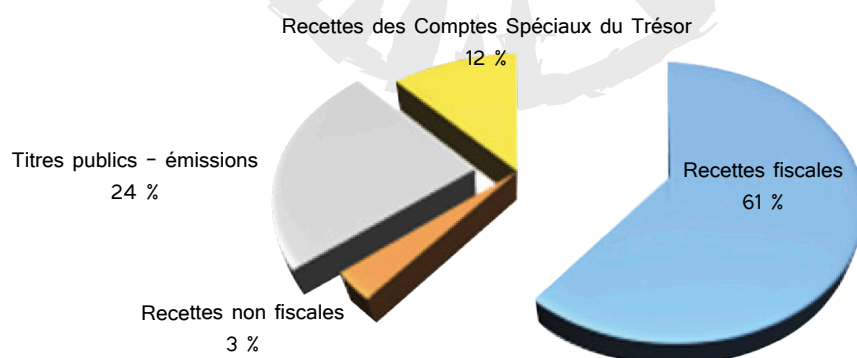
Tableau 2 : Evolution des ressources budgétaires en 2019

Natures des ressources	BUDGET (en milliards de F CFA)	
	2018	2019
RESSOURCES INTERIEURES	5 471,10	6 014,40
Recettes fiscales	3 406,00	3 669,10
Dont Impôts sur bénéfices (hors pétrole)	442,6	401,5
Revenu du pétrole et gaz	92,2	115,2
TVA (hors part secteur électricité)	426,4	484,4
Taxes sur produits pétroliers	265,8	229,4
Taxes sur marchandises générales	875,4	942,2
Droit Unique de Sortie (DUS)	363,9	402,1
Recettes non fiscales	116,2	188,8
dont Produits de la privatisation et vente d'actifs	2,8	102
Versement des entreprises	0,7	1,5
Redevance téléphonie cellulaire	57	20,6
Recettes non fiscales du Trésor	32,1	32,5
Divers autres financements	1 310,70	1 429,0
dont Titres publics - émissions	1 281,80	1 429,0
Recettes des Comptes Spéciaux du Trésor	638,1	727,5
Fonds d'Investissements en Milieu Rural (FIMR)	13,4	12,5
Transfert au Fonds d'Entretien Routier (FER)	127,2	148,3
Recettes affectées aux Collectivités	149,3	159,4
Autres recettes affectées et parafiscalité	348,3	258,1
RESSOURCES EXTERIEURES	1 285,20	1 319,9
Appuis budgétaires	369,1	379,6
Emprunts-projets	755,8	780,4
Dons-projets	160,3	159,8
TOTAL GENERAL	6 756,30	7 334,3

4.2.1 Recettes intérieures : Effort national de mobilisation des recettes

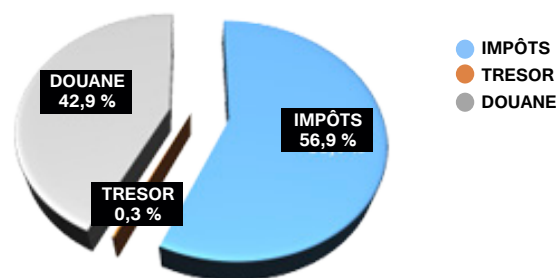
Les recettes intérieures sont prévues à 6 014,4 milliards en 2019 contre 5 471,1 milliards de FCFA en 2018, soit une augmentation de 9,6%. Elles comprennent 3 669,1 milliards de recettes fiscales, 188,8 milliards de recettes non fiscales, 727,5 milliards de recettes des comptes spéciaux du Trésor et 1 429,0 milliards d'emprunts sur les marchés monétaires et financiers.

Graphique 1 : Répartition des recettes intérieures par sources



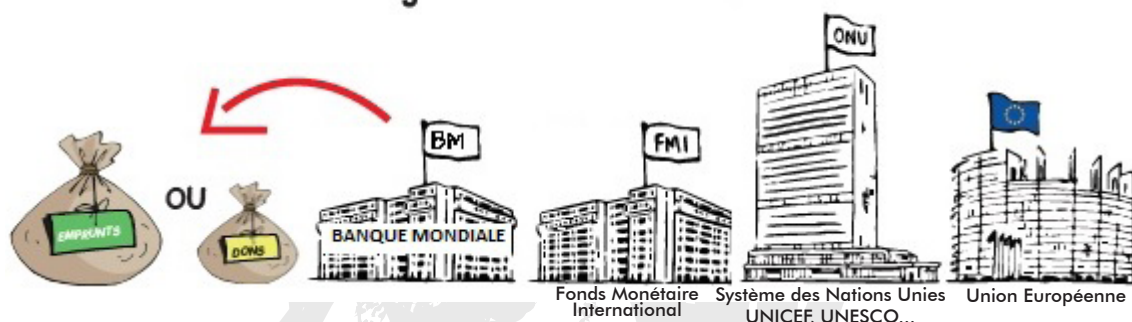
Source : SEPMBPE/DGBF

Graphique 2 : Répartition des recettes fiscales par régime financière



4.2.2 Ressources Extérieures

Organisations internationales



Les ressources extérieures prévues en 2019 sont fondées sur la mobilisation des aides financières extérieures attendues dans le cadre de la mise en œuvre du **PND 2016-2020**.

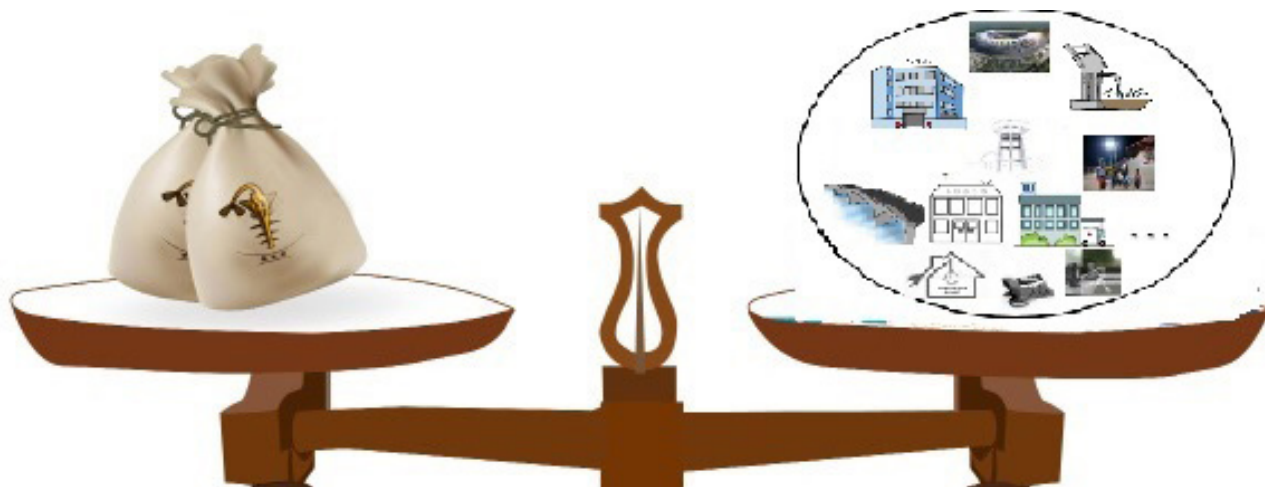
1 319,9 milliards de ressources extérieures sont prévues en 2019 et se composent d'appuis budgétaires et de financements extérieurs des projets sous forme d'emprunts et de dons.

Tableau 4 : Prévion de ressources extérieures budgétaires 2019 (en milliards de FCFA)

RESSOURCES EXTERIEURES	Budget	
	2018	2019
Appuis budgétaires	369,1	379,6
FMI	162,0	152,5
Banque Mondiale	30,0	55,0
BAD		
AFD (C2D)	147,6	147,6
GVT Espagnol	8,5	11,1
UE	21,0	13,4
Financement extérieur des projets	916,2	940,2
Emprunts-projets	755,8	780,4
Dons-projets	160,3	159,8
TOTAL RESSOURCES EXTERIEURES	1 285,3	1 319,9

4.3. Projection des dépenses en 2019

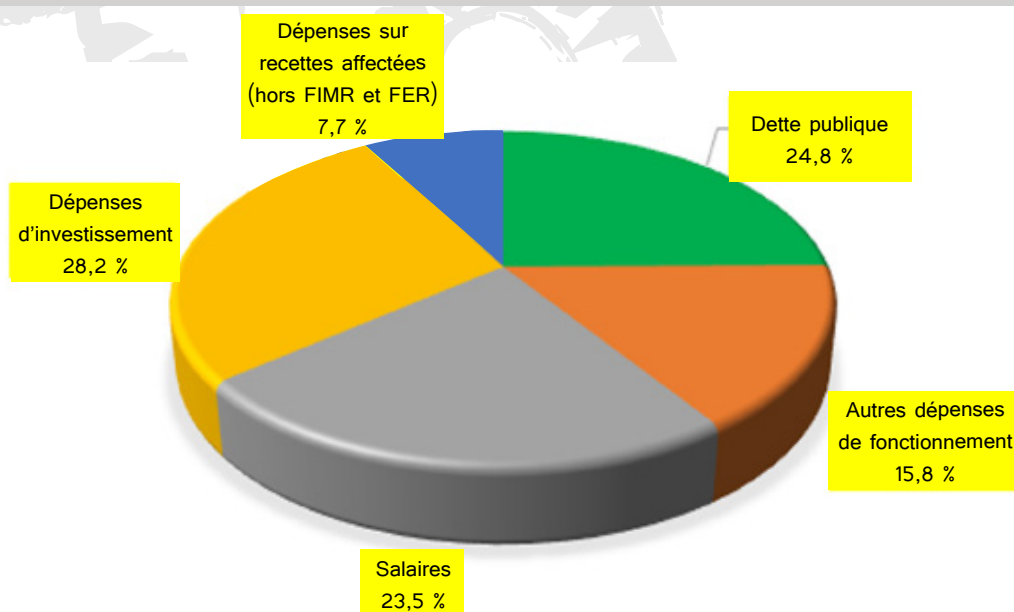
Les dépenses du budget 2019 sont de **7 334,3 milliards**, en équilibre avec les ressources attendues.



Elles sont constituées :

- de la dette publique (24,8%) ;
- des salaires (23,5%) ;
- des autres dépenses de fonctionnement des services (15,8%) ;
- des dépenses d'investissement y compris FIMR (Fonds d'Investissement en Milieu Rural) et FER (Fonds d'Entretien Routier) (28,2%) ;
- des autres dépenses sur recettes affectées hors FIMR et FER (7,7%).

Graphique 3 : Répartition des dépenses par type



Source : SEPMBPE/DGBF



La politique budgétaire du Gouvernement, en matière de dépenses, est de maîtriser les charges de fonctionnement et l'endettement public pour pouvoir investir beaucoup.

Renforcer les dépenses d'investissement permet au Gouvernement de poursuivre sa politique de crois-

Le Gouvernement consacrera en 2019, la plus grande partie (28,2%) de son budget à l'investissement (construction des infrastructures). Après les investissements, une grande partie du budget va aussi servir à payer la dette publique (24,8%). Après

sance économique à travers la mise en œuvre du PND 2016-2020 en vue d'améliorer significativement le bien-être de la population et d'atteindre l'émergence en 2020.

la dette, une partie aussi importante du budget va servir à payer les salaires (23,5%).

On regroupe les dépenses prévues au budget 2019 par grande masse comme suit :

**Tableau 5 : Projection des dépenses budgétaires de l'Etat en 2019
(en milliards de FCFA)**

DEPENSES	Budget 2018		Budget 2019	
	Montant	Poids	Montant	Poids
SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE	1 547,3	22,9%	1 821,4	24,8%
Intérieure	919,0	13,6%	1 062,4	14,5%
Extérieure	628,3	9,3%	759,1	10,3%
DEPENSES DE PERSONNEL(salaires)	1 635,4	24,2%	1 720,8	23,5%
DEPENSES DE SUBVENTION ET TRANSFERT	386,7	5,7%	391,2	5,3%
DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	715,8	10,6%	765,6	10,4%
dont Abonnement	97,9	1,4%	104,1	1,4%
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 973,7	29,2%	2 068,5	28,2%
dont Programme d'Investissements en Milieu Rural (FIMR)	13,4	0,2%	12,5	0,2%
Programme d'entretien routier / FER	127,2	1,9%	148,3	2,0%
AUTRES DEPENSES DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	497,5	7,4%	566,7	7,7%
dont Dépenses des Collectivités sur recettes affectées	149,3	2,2%	159,4	2,2%
Autres dépenses sur recettes affectées	210,4	3,1%	258,1	3,5%
TOTAL DEPENSES BUDGETAIRES	6 756,3	100,0%	7 334,3	100,0%

4.3.1 Les dépenses de personnel



Les dépenses de personnel sont de 1 720,8 milliards, conformément aux objectifs de la stratégie de maîtrise de la masse salariale sur la période 2014-2020.

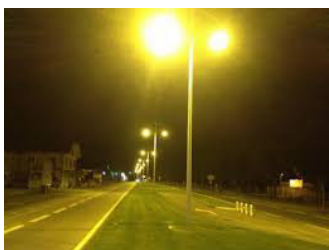
Ces dépenses assurent pour une grande part, la continuité des services publics offerts aux populations, dans la mesure où sans salaire, on n'aurait pas de policiers pour assurer la sécurité et l'ordre public, de médecins et d'infirmiers pour soigner les populations, d'enseignants pour éduquer et former les jeunes générations, etc.

Les dépenses de personnel augmentent d'année en année, parce que l'accroissement des besoins des populations nécessite un recrutement conséquent de fonctionnaires et agents de l'État. Ainsi, pour le budget 2019, elles sont en hausse de 85,5 milliards par rapport à 2018.

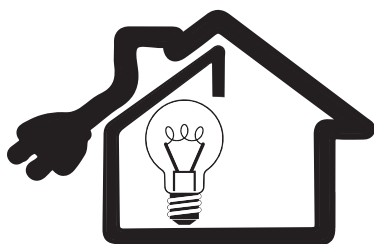
4.3.2 Les dépenses d'abonnement

Les dépenses d'abonnement concernent le paiement des factures des consommations des bâtiments et administrations publics en eau, électricité et téléphone, qui sont indispensables au bon fonctionnement des services de l'État, ainsi que l'éclairage public.

Celles de 2019 est de 104,1 milliards de FCFA, elles connaissent une augmentation à cause de nouveaux services de l'État et l'extension de l'éclairage public.



Eclairage public



Service public



Service public



Administration Publique

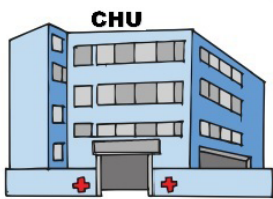


4.3.3 Les subventions et transferts

Concernant les subventions ou les transferts que l'Etat apporte à certaines structures ou collectivités, le Gouvernement prévoit dans le budget 2019, un montant de 391,2 milliards qui se décomposent comme suit :



130 milliards pour le paiement des frais de scolarité des élèves et des étudiants qui sont affectés par l'État dans les écoles privées ;



91,4 milliards pour le fonctionnement des Établissements Publics Nationaux (EPN) qui comprennent les CHU, les Universités et d'autres établissements ;



22,3 milliards pour les Mairies et Conseils Régionaux pour leurs dépenses, en plus de la partie des impôts qu'ils reçoivent et des autres taxes communales ;



69,2 milliards pour les bourses, les fournitures scolaires (Kits scolaires) et les frais de transports des élèves et étudiants pour leur permettre de bien étudier à l'école.

Kits scolaires



Tableau 6 : Progression des aides financières et des transferts de 2018 à 2019

SUBVENTIONS ET TRANSFERTS	BUDGET (en milliards de F CFA)	
	2018	2019
Subvention aux écoles privées	141,1	130
Subventions aux EPN	85,3	91,4
Subvention coton	0,0	0,0
Subvention au secteur électricité	0,0	0,0
Fonds de réserves café cacao	1,0	1,0
Collectivités décentralisées	22,1	22,3
Bourse, kits scolaires et transports	67,2	69,2
Autres subventions	70,0	77,3
TOTAL	386,7	391,2

4.3.4 Les autres achats de biens et services

Pour les autres dépenses d'achats de biens et services qui prennent en compte les dépenses de fonctionnement des services de l'État, il est prévu en 2019, un montant de 661,5 milliards.

Ces autres dépenses d'achats de biens et services contiennent :

- **15 milliards** pour que certains soins de santé soient dispensés gratuitement aux populations



- **14,0 milliards** pour les dépenses de carburant de l'armée ;
- **38,5 milliards** pour la nourriture des militaires ;
- **10 milliards** pour la sécurité de la population (Conseil National de Sécurité).

Il est prévu aussi un montant de 64 milliards pour les loyers des maisons baillées des policiers (19 milliards), des militaires (38,0 milliards), des agents des eaux et forêts (3,3 milliards) et des gardes pénitentiaires (3,7 milliards).

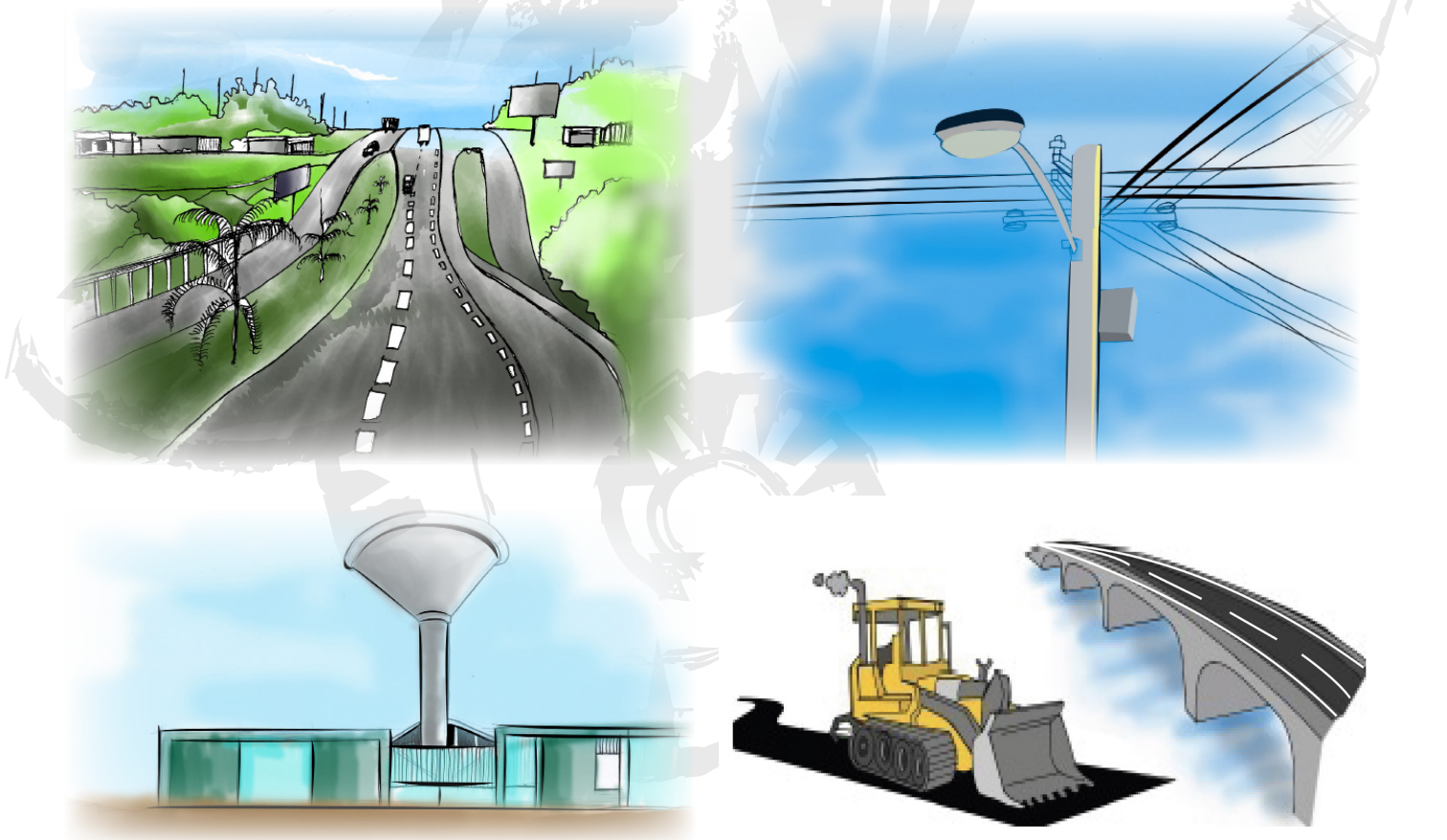
4.3.5 Les dépenses d'Investissement

Les dépenses d'investissement programmées dans le projet de budget 2019 sont en cohérence avec le PND 2016-2020 et vont coûter 2 095,2 milliards. Elles sont financées à hauteur de 55,1% par les ressources intérieures et de 44,9% sur des aides extérieures.

Les dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures s'élèvent à 1155,0 milliards. Elles comprennent 158,7 milliards pour le finance-

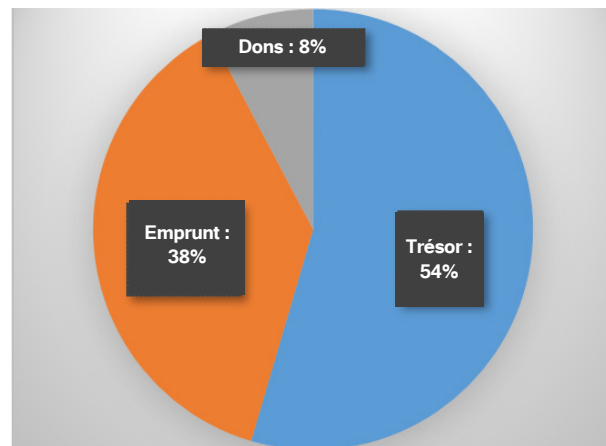
ment des projets dans le cadre du Contrat de désendettement et de développement (C2D) et du programme de conversion de dette (PCD), 48,0 milliards au titre des Collectivités Territoriales, 15 milliards affectés au fonds d'études pour la préparation des projets, 5 milliards pour la restructuration des banques publiques et 4,5 milliards pour la Couverture Maladie Universelle. D'autres opérations prioritaires du Gouvernement sont égale-

ment programmées, notamment au titre de la Loi de Programmation de Sécurité Intérieure (43,8 milliards), de la Loi de Programmation Militaire (35,5 milliards), du Projet de Renaissance des Infrastructures de Côte d'Ivoire (11,4 milliards) et des souscriptions au capital de la BAD, de la BIDC, et de Shelter Afrique (7,5 milliards).



Les dépenses d'investissements sur financement extérieur coûteront 940,2 milliards, dont 780,4 milliards au titre des emprunts-projets et 159,8 milliards pour les dons-projets.

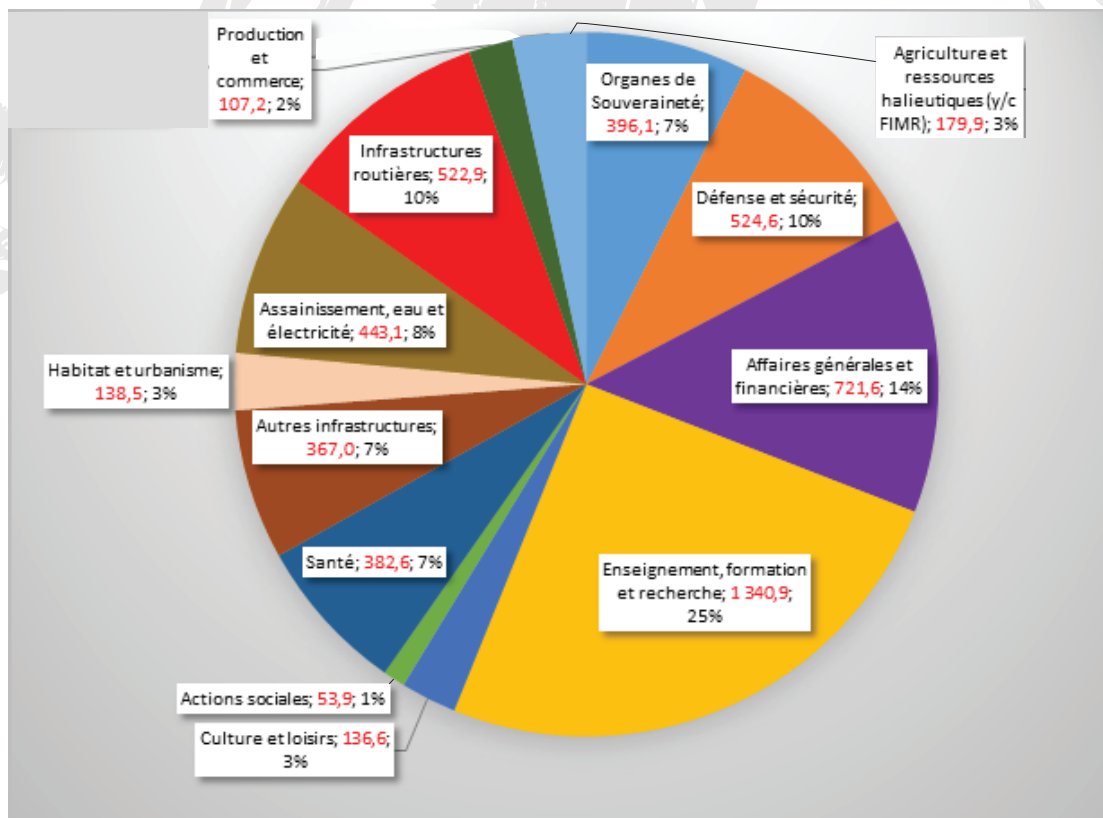
Graphique 4 : Répartition des dépenses d'investissement par source de financement



4.3.6. Répartition des dépenses du budget de l'Etat par secteur

La répartition des dépenses du budget de l'Etat, non compris la dette publique et les dépenses non-ventilables par secteur, se présente dans le graphique ci-dessous.

Graphique 5 : Répartition des dépenses budget* par secteurs



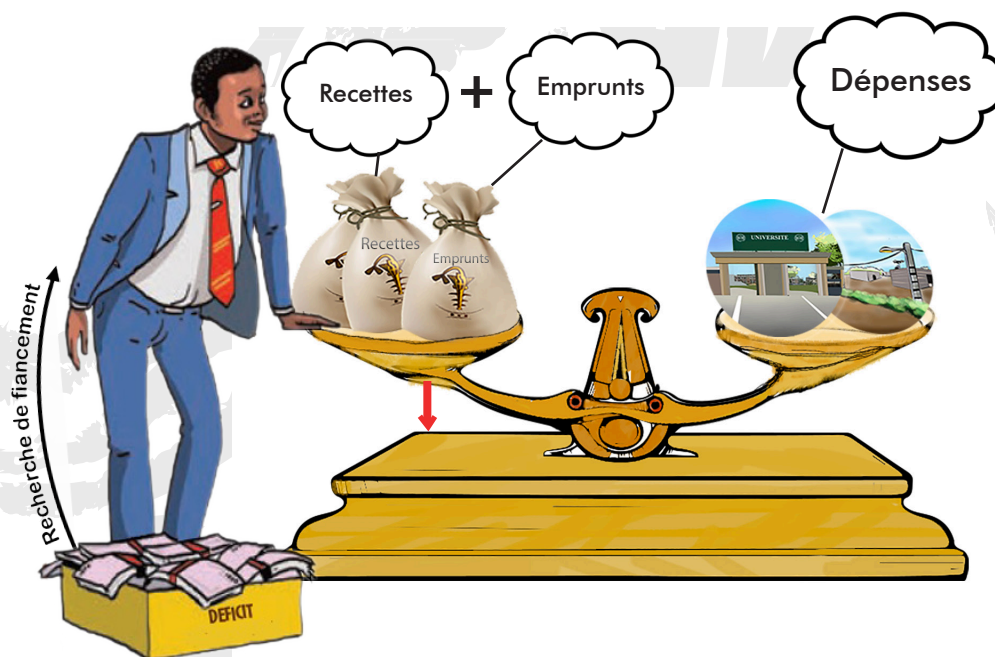
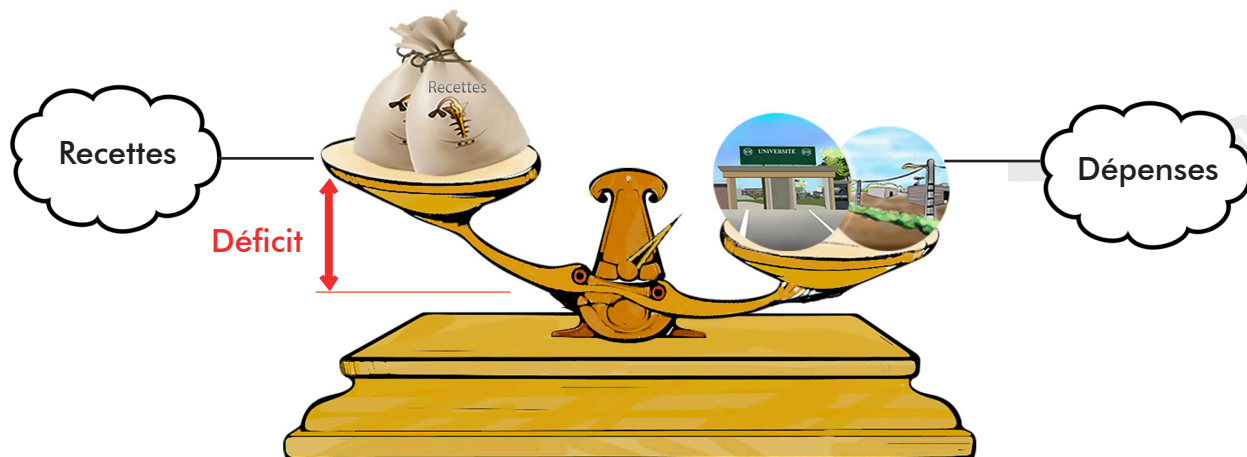
(*) Budget hors dette et hors autres dépenses non ventilables par secteurs
 Etiquettes : en rouge, les montants (en milliards de francs CFA) ; en noir, les poids dans le total en pourcentage.

5. QU'EST-CE QUE LE DÉFICIT BUDGÉTAIRE ?

Le déficit budgétaire, c'est quand les recettes (l'argent) de l'État ne suffisent pas pour payer toutes les dépenses.

Que fait l'État pour combler ce déficit ?

Dans ce cas, l'État est obligé d'aller prendre des crédits pour payer les autres dépenses.



EMPRUNTS

- Emprunts projets
- Appuis budgétaires
- Emprunts sur les marchés Monétaires et Financiers

Le déficit budgétaire 2019 représente 3% du PIB, il était de 4% en 2018 et de 4,2% en 2017.

6. Quelques grands projets du Gouvernement au titre des dépenses d'investissement en 2019

6.1. Au titre des infrastructures éducatives

Au titre de l'éducation-formation, le budget 2019 consacre 1 340,9 milliards au secteur dont 152,9 milliards pour les projets et les infrastructures éducatives. Ci-dessous quelques grands projets du secteur :

- Construction de l'Université de Bondoukou : 25,5 milliards ;
- Programme d'Enseignement Supérieur au titre du 2ème C2D : 12,5 milliards ;
- Construction et Equipement de 05 Lycées de Jeunes Filles avec Internats financé par la BID : 10,3 milliards ;
- Construction, réhabilitation et équipement des Universités : 8,1 milliards ;
- Programme de construction et d'équipement de collèges et lycées : 7,8 milliards ;
- Programme Intégré de Pérennisation des Cantines Scolaires avec l'appui du PAM-CI : 6,6 milliards ;
- Projet d'Amélioration de la Prestation des Services dans l'Education (PAPSE) : 5,9 milliards ;
- Programme de Formation Professionnelle au titre du 2ème C2D : 5,5 milliards ;
- Programme de Formation Professionnelle au titre du 1er C2D : 5,4 milliards ;
- Projet de construction du Lycée d'excellence de Grand Bassam : 5,2 milliards ;
- Construction de l'Université de Man : 5,1 milliards ;
- Extension de l'Université de Korhogo : 3,3 milliards ;
- Construction et Equipement du Lycée Professionnel de Daloa financé par le Fonds koweïtien : 3,3 milliards ;
- Réhabilitation de 3 Lycées Professionnels (Gagnoa, Ferké, Celia) : 3,3 milliards ;
- Projet de Développement du Système Formation Professionnel Partenariat Flux Inverses financé par la BID : 3,2 milliards ;
- Construction et Equipement d'un Lycée de Jeunes Filles avec Internat financé par OFID : 3,2 milliards.



6.2. Au titre des infrastructures sanitaires

Au titre de la santé, le budget 2019 consacre 382,6 milliards au secteur dont 107 milliards pour les projets de santé et les infrastructures sanitaires. Ci-dessous quelques grands projets du secteur :

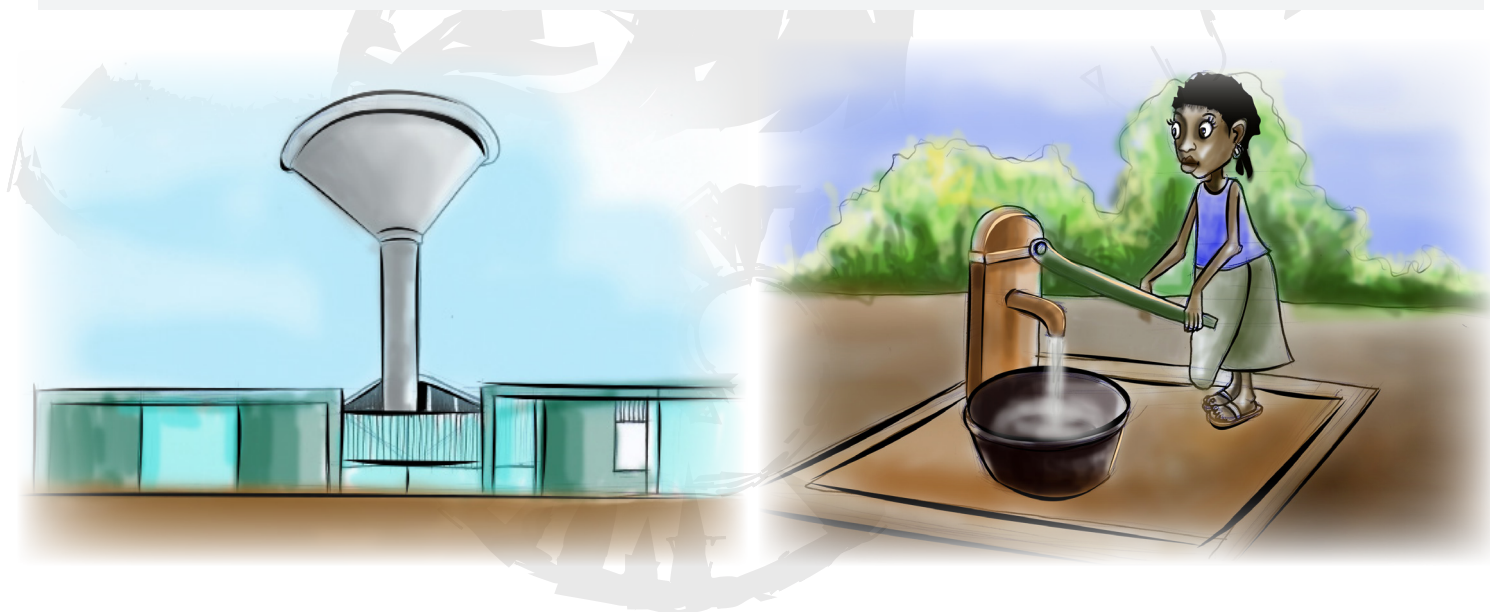
- Programme de Lutte contre le Paludisme : 32,5 milliards ;
- Programme de Prise en Charge des Personnes Vivant avec le VIH/SIDA : 16,8 milliards ;
- Appui à l'Initiative Indépendance Vaccinale (IIV) : 10,8 milliards ;
- Programme de Mise à Niveau des Etablissements Sanitaires au titre de la CMU : 10,0 milliards ;
- Projet de Renforcement du Système de Santé en Côte d'Ivoire financé par KFW : 9,0 milliards ;
- Projet de Renforcement du Système de Santé (PRSS-ECHO) au titre du C2D : 7,0 milliards ;
- Projet de Renforcement du Système de Santé (PRSS) au titre du 2ème C2D : 6,0 milliards ;
- Renforcement du Système de Santé et réponses aux urgences Epidémiques - PRSSE (composante A) : 3,3 milliards ;
- Programme de Lutte Contre la Tuberculose : 2,8 milliards ;
- Renforcement du système de Santé et Réponse aux urgences épidémiques - PRSSE (composante B) : 2,5 milliards ;
- Projet d'Appui à la Redynamisation du Secteur de la Santé (PARSSI) : 1,6 milliard ;
- Renforcement du Programme Elargi de Vaccination : 1,5 milliard ;
- Projet d'amélioration du service de cardiologie de Bouaké en C.I (PASCB-CI) : 1,0 milliard.



6.3. Au titre de l'approvisionnement en eau potable

Au titre de l'approvisionnement en eau potable, le budget 2019 consacre 67 milliards pour financer différentes actions dont quelques-unes ci-dessous :

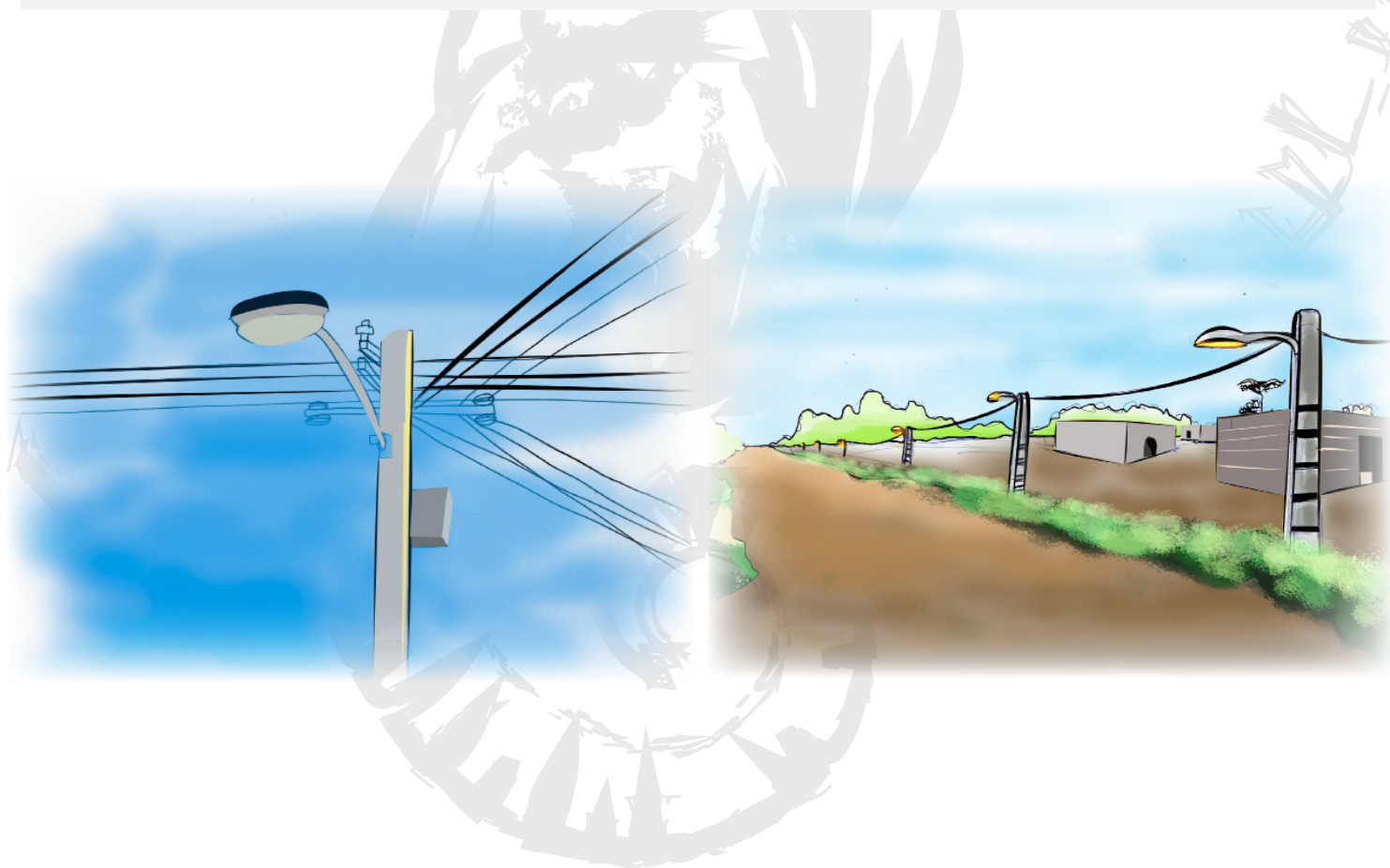
- Alimentation en Eau Potable à partir de la ME : 9,1 milliards ;
- Adduction en Eau Potable (AEP) des régions du Gôh et de la Marahoué (RPE) : 8,0 milliards ;
- Projet de Renforcement et de l'Alimentation en Eau Potable en Milieu Urbain : 7,6 milliards ;
- AEP de la ville d'Abengourou et des localités environnantes : 6,3 milliards ;
- Programme de renforcement du reseau d'eau potable d'abidjan financé par la BEI : 5,3 milliards ;
- AEP de la ville d'Adzopé financé par le (Fonds kowetien) : 5,1 milliards ;
- AEP du District des Montagnes : 4,8 milliards ;
- AEP des Localités Nord-Est et Nord-Ouest finacé par la BID et l'UEMOA : 4,3 milliards ;
- AEP des villes de Bouna et Bondoukou : 3,6 milliards ;
- AEP de gagnoa et Sinfra au titre du 2ème C2D : 3,5 milliards ;
- Renforcement de l'AEP de Tafiré et localités environnantes (BIDC-BOAD) : 1,2 milliard ;
- Projet Hydraulique et Assainissement pour le Millenaire : 1,1 milliard ;
- Renforcement de l'AEP de la ville d'Aboisso et de ses localités environnantes : 1 milliard.



6.4. Au titre de l'électrification

Au titre de l'électrification, le budget 2019 consacre 280,2 milliards pour financer différentes actions dont quelques-unes ci-dessous :

- Construction du Barrage Hydroélectrique de Gribo Popoli : 100,5 milliards ;
- Projet d'appui au secteur de l'Energie (ENERGOS 1 et ENERGOS 2) : 44,4 milliards ;
- Projet de transport et d'accès à l'électricité : 60,7 milliards ;
- Projet de Renforcement des Réseaux de Transport et de Distribution (PRETD) : 17,4 milliards ;
- Projet d'accès à l'électricité : 20,5 milliards ;
- Appui aux branchements électriques sociaux : 1,5 milliard ;
- Programme National d'Electrification Rurale (PRONER) : 1,0 milliard.



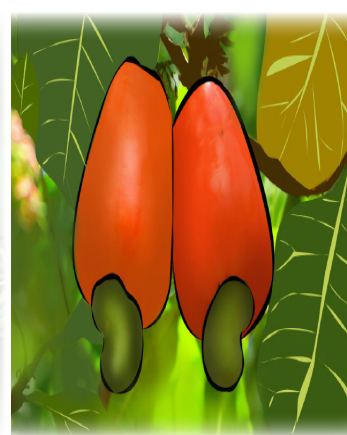
6.5. Au titre de l'environnement, de l'agriculture et du développement rural

Au titre de la protection de l'environnement, des forêts, de l'assainissement et du cadre de vie, le budget 2019 consacra 135,1 milliards aux actions dans ce secteur. Ci-dessous, quelques grands projets prévus :

- Projet d'Amélioration Durable de la Situation de l'Assainissement et du Drainage des eaux pluviales de la ville d'Abidjan (PADSAD) : 9,4 milliards ;
- Programme d'Aménagement et de Gestion intégrée du bassin versant du Gourou : 9,3 milliards ;
- Aménagement du Centre d'Enfouissement Technique : 3,4 milliards
- Projet pour la Résilience des zones côtières en Afrique de l'Ouest : 1,6 milliard ;
- Projet de Conservation du Parc National de la Comoé : 1,7 milliard ;
- Projet de Conservation de la Biodiversité/Complexe Parc National de Tai-Forêt de Grèbo-Sapo : 1,4 milliard ;

Au titre de l'agriculture, du développement rural et des ressources halieutiques, le budget 2019 consacra 179,9 milliards au développement du secteur. Ci-dessous, quelques grands projets qui seront financés :

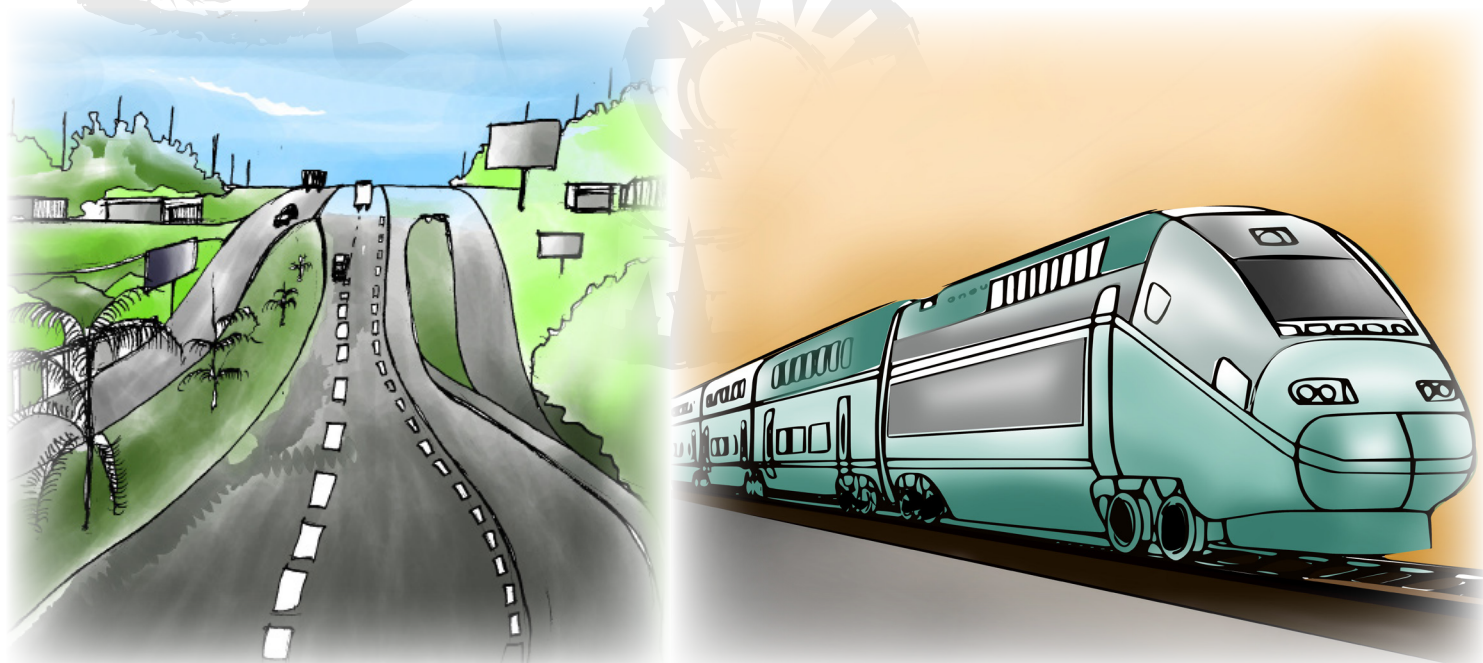
- Projet d'Appui au Pôle Agro-industriel du Bélier : 13,8 milliards ;
- Programme Filières Agricoles Durables de C.I (FADCI) au titre du 2ème C2D : 12,0 milliards ;
- Projet d'Appui au Secteur Vivrier : 6,8 milliards ;
- Projet de solutions numériques pour le désenclavement des zones rurales et l'E-Agriculture : 6,1 milliards ;
- Projet d'aménagement du site du débarcadère et construction du marché central de Sassandra : 4,6 milliards ;
- Promotion des Filières Agricoles et de la Biodiversité (PROFIAB) Phase 2 : 2,7 milliards ;
- Fonds de promotion de l'Agriculture sous Contrat : 2,0 milliards ;
- Projet d'Amélioration et de mise en oeuvre de la Politique Foncière : 1,4 milliard ;
- Projet d'aménagement de 1000 ha de périmètres Agro sylvo-pastoraux et halieutiques de Côte d'Ivoire : 1,3 milliard ;
- Projet d'Aménagement des Pleines Alluviales dans le District du Denguelé : 1,3 milliard ;
- Programme d'Appui à la gestion Durable des ressources halieutiques, Phase 3 : 1,0 milliard.



6.6. Au titre des infrastructures routières et de transport

L'Etat va dépenser 617,9 milliards en 2019 pour le secteur des transports et des infrastructures routières. Ci-dessous, quelques grands projets qui seront financés :

- Fonds d'Entretien Routier (FER) : 148,3 milliards ;
- Projet de Transport Urbain d'Abidjan (PTUA) : 147,6 milliards ;
- Aménagement de la Route Boundiali-Odienné-Frontière Guinée : 25,8 milliards ;
- Aménagement de l'autoroute Yamoussoukro-Bouaké : 23,4 milliards ;
- Construction de l'Echangeur de l'Amitié Ivoirio-Japonaise : 22,4 milliards ;
- Projet d'aménagement de la route Toulepleu Zouan-Hounien : 22,0 milliards ;
- Aménagement de la Route Corridor Bamako-Kani-Boundiali-San Pédro : 18,6 milliards ;
- Aménagement du Boulevard de Marseille : 15,5 milliards ;
- Construction Ouvrages Métalliques : 6,1 milliards ;
- Réhabilitation de la Route Bouaké-Ferké : 4,7 milliards ;
- Aménagement de la Route Guitry-Divo : 4,7 milliards ;
- Aménagement de l'axe Adzopé-Yakassé-Attobrou : 3,3 milliards ;
- Aménagement de l'autoroute Abidjan-Grand-Bassam : 2,8 milliards ;
- Aménagement de la Route Kokonou-Aprompronou / Yamoussoukro-Bouaflé-Daloa : 2,7 milliards ;
- Aménagement de la route Bouna-Doropo-Frontière Burkina : 2,5 milliards ;
- Aménagement de la route Tiébissou-Didiévi-Bocanda : 2,4 milliards ;
- Bitumage de l'Axe Mankono - Tiéningoué : 2,2 milliards ;
- Bitumage de l'Axe Odienné - Gbeleban : 1,8 milliard ;
- Bitumage de l'Axe Agboville - Cechi : 1,7 milliard.



7. COMMENT LE GOUVERNEMENT LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ A TRAVERS LE BUDGET DE L'ETAT ?

Le Gouvernement veut faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent en 2020. C'est pour cela qu'à travers le budget 2019, il veut continuer à améliorer les conditions de vie des populations en renforçant les actions de lutte contre la pauvreté.

Ainsi, une somme de 2 505,5 milliards est prévue au titre des dépenses dites «**pro-pauvres**». Comparé au budget 2018, cette somme a augmenté de 9,4%.

Les dépenses pro-pauvres sont des dépenses qui contribuent de façon

sensible à la réduction de la pauvreté et des inégalités sociales, ou qui ont un impact direct sur la pauvreté.

Ces dépenses représentent 9,6% de la richesse nationale ou Produit Intérieur Brut (PIB) et couvrent les différents secteurs sociaux prioritaires tels que l'éducation et la santé.

Plusieurs des projets des secteurs cités plus haut sont inclus dans ces dépenses et font l'objet d'un suivi particulier par le Gouvernement.

Les domaines concernés sont les suivants :

- Agriculture et développement rural ;
- Ressources halieutiques et production animale ;
- Education ;
- Santé ;
- Eaux et assainissements ;
- Energie ;
- Routes et ouvrages d'art ;
- Affaires sociales ;
- Décentralisation ;
- Reconstructions et réhabilitations ;
- Et autres domaines de lutte contre la pauvreté.

Ecole sous tente



Ecole construite et équipée



Lutte contre la pauvreté



Quartier précaire



Quartier moderne

8. RESUME DE L'ANNEXE FISCALE

Diverses mesures sont proposées d'une part, pour améliorer les conditions de vie de certaines catégories de populations et d'autre part, pour améliorer le dispositif fiscal.

A ce titre, les mesures fiscales prévues et détaillées dans le projet d'annexe fiscale 2019 se résument comme suit :

8.1. Mesures de soutien aux entreprises

- Exonérations temporaires de la contribution des patentes, de certains droits d'enregistrement et baisse de 25% de l'impôt foncier au profit des petites et moyennes entreprises (PME) ; (Article 1)
- Extension de la déductibilité de la taxe sur la valeur ajoutée aux gas-oils, huiles et graisses utilisés dans les engins de manutention du secteur du bâtiment et des travaux publics ; (Article 2)
- Baisse de 2,5% à 1,5% du taux de prélèvement au titre de l'acompte d'impôt sur les bénéfices, en faveur des exploitants agricoles pour les produits hévéicoles (hévéa) et l'ananas de 2019 à 2021 ; (Article 3)
- Baisse des taux des droits d'enregistrement en matière d'échanges d'immeubles ; (Article 4)
- Aménagement du calcul de la contribution des patentes pour soutenir les entreprises fournissant des infrastructures passives de télécommunication aux opérateurs de téléphonie ; (Article 5)
- Application du régime d'achat en franchise de TVA et de droits de douanes en faveur de la SOTRA ; (Article 6)

8.2. Mesures de renforcement des moyens de l'Etat

- Institution de taxes (droits d'accises) sur les marbres et les véhicules de tourisme de grande puissance (supérieure ou égale à 13 chevaux) ; (Article 9)
- Relèvement de 36% et 37% du taux unique des droits d'accises sur les tabacs ; (Article 10)

8.3. Mesures à caractère social

- Octroi de crédits d'impôts aux entreprises qui accordent des stages aux élèves et étudiants ; (Article 11)
- Suppression de l'impôt sur le revenu des créances sur les intérêts des bons et obligations du trésor souscrits par les personnes physiques ; (Article 12)
- Réduction des taux de la taxe sur les contrats d'assurances en faveur des structures religieuses ; (Article 13)

8.4. Mesures de rationalisation et de modernisation du dispositif fiscal

- Extension de la procédure d'attestation annuelle unique d'exonération de TVA aux sous-traitants des entreprises minières ; (Article 7)
- Révision du taux de l'impôt sur les bénéficiaires des personnes physiques ; (Article 8)
- Aménagement du dispositif fiscal appliqué aux sociétés de téléphonie mobile ; (Article 14)
- Institution de la facturation électronique ; (Article 15)
- Mesures pour renforcer la transparence fiscale ; (Article 16)
- Améliorations et précisions apportés aux dispositions en matière de contrôle des prix de transfert dans le cadre de la fiscalité internationale ; (Article 17)
- Application de la règle de l'exigibilité de la TVA à la facturation, sur le chiffre d'affaires généré par les activités relatives aux « produits prépayés » concernant les entreprises de télécommunication ; (Article 19)
- Modifications du régime fiscal des comptes courants d'associés ; (Article 20)
- Amélioration des dispositions du livre de procédures fiscales relatives au délai en matière de droit de communication ; (Article 21)
- Amélioration des dispositions du livre de procédures fiscales relatives au contrôle ; (Article 22)
- Précisions apportées à la procédure d'octroi des avantages fiscaux et douaniers par voie conventionnelle ; (Article 25)
- Aménagement du régime fiscal des prestataires de services pétroliers. (Article 26)

8.5. Mesures techniques

- Extension du champ d'application de la déclaration et du paiement des impôts par voie électronique ; (Article 18)
- Fixation de l'échéance du paiement de la redevance d'occupation des terrains industriels au 10 du dernier mois de chaque trimestre ; (Article 23)
- Corrections techniques de certaines dispositions du code général des impôts ; (Article 27)
- Amélioration des dispositions relatives au prélèvement de l'acompte au titre des impôts sur les revenus locatifs ; (Article 28)
- Prorogation de la suspension de l'obligation de souscription de la déclaration annuelle de l'impôt général sur le revenu ; (Article 29)
- Institution d'un délai de dépôt des déclarations de droit de timbre de quittance ; (Article 30)
- Extension du champ d'application des demandes de renseignement, d'explication, d'éclaircissement ou de justification aux droits d'enregistrement et de timbre ; (Article 31)
- Reversement aux régions de la taxe forfaitaire des petits commerçants et artisans recouverts en dehors des limites des territoires communaux ; (Article 32)
- Amélioration des dispositions relatives à la taxe de salubrité et de protection de l'environnement ; (Article 33)
- Fixation du délai de paiement de la taxe sur les véhicules à moteur pour les motos au plus tard à la date anniversaire de l'immatriculation ou de l'enregistrement ; (Article 34)
- Ajout du numéro de sécurité sociale attribué par la CNPS aux mentions de l'état récapitulatif des salaires ou « Etat 301 » ; (Article 35)
- Redéfinition du mode de calcul de la taxe spéciale pour la préservation et le développement forestier, par l'application d'un taux de 2,5 % sur le montant de chaque vente de bois en grumes ; (Article 36)
- Institution d'une amende de 18.000 FCFA ou égale au montant des droits lorsque ceux-ci sont supérieurs à 18 000 FCFA, en cas de non présentation dans les délais des actes notariés à la formalité de l'enregistrement. (Article 24)

CONCLUSION

Le budget 2019 de 7.334,3 milliards permet au Gouvernement de consolider la croissance économique, c'est-à-dire augmenter la richesse du pays et permettre à tous les citoyens de bénéficier de cette richesse afin d'atteindre les objectifs d'amélioration des conditions de vie et de réduction de la pauvreté.

Il met l'accent sur les infrastructures socio-économiques de base dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'électrification rurale et de l'hydraulique villageoise. Il accorde également une attention parti-

culière à la sécurité de la population.

Le présent document traduit, dans un langage accessible à tous les citoyens, le Budget de l'Etat pour l'année 2019. Il répond à une meilleure information du public en vue de l'appropriation des actions du Gouvernement.



INFORMATIONS U T I L E S

Pour accéder aux informations sur le budget de l'Etat, les citoyens sont invités à visiter nos sites Web :

www.budget.gouv.ci

www.dgbf.gouv.ci

www.marchespublics.ci

Adresse : Direction Générale du Budget et des Finances, Plateau, Cité Financière, Tour F.

Site du Ministère de l'Economie et des Finances :

www.finances.gouv.ci

Site du Ministère du Plan :

www.plan.gouv.ci



BP V57 Abidjan

Tél : 20 30 52 52

Contacts de la CELIOPE :

Tel : 20 24 24 60

Email : celiope@dgbf.gouv.ci



Budget de l'Etat	Un document retraçant l'ensemble des recettes et des dépenses de l'Etat pour une période déterminée, généralement un an.	Crédits budgétaires	Les Crédits budgétaires sont les allocations budgétaires aux services publics autorisées par l'Assemblée nationale.
Budget-citoyen	Le budget annuel du gouvernement est généralement un document long et complexe, qui s'accompagne de documents-annexe très détaillés. Même pour les non-experts, la compréhension de ces rapports est une tâche difficile et prenante. Le Budget Citoyen est un résumé simplifié, accessible au grand public du budget de l'Etat, qui permet de faciliter sa compréhension.	Compte spécial du Trésor	Le compte spécial retrace des recettes et des dépenses de l'Etat entre lesquelles on veut établir un lien, soit que l'on veuille affecter certaines recettes à la couverture de certaines dépenses, soit que l'on veuille faire apparaître une sorte de bilan entre des opérations qui sont en étroite corrélation. Les catégories de comptes spéciaux sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - les comptes d'affectation spéciale ; - les comptes de commerce ; - les comptes de règlement avec les Gouvernements ou d'autres organismes étrangers ; - les comptes de prêt ; - les comptes d'avances ; - les comptes de garantie et d'aval.
Cadrage budgétaire	Sur la base d'hypothèses économiques précises et justifiées, le Cadre Budgétaire évalue le niveau global des recettes attendues de l'Etat et des dépenses budgétaires. Ce document (cadrage budgétaire à moyen terme) indique également l'évolution de la dette du secteur public, fixe les objectifs d'équilibre budgétaire et financier sur le moyen terme. L'objet de ce cadrage est de permettre aux autorités chargées de la politique budgétaire d'opérer les choix stratégiques pour l'élaboration de la loi de finances.	Conférences Budgétaires	Réunions entre les cadres du Ministère en charge du budget et les représentants des Ministères sectoriels pour un premier arbitrage sur le montant des dépenses à prévoir pour les services de l'Etat dans le projet de loi de finances.

Budget-programmes	Budget basé sur les résultats précis à atteindre au bout d'une période donnée. Il offre une présentation du budget de l'Etat qui permet de mettre en relation l'utilisation de crédits budgétaires et les politiques publiques mises en œuvre. Les crédits sont regroupés et présentés au sein d'un programme. Le BP intègre les notions d'efficience et d'efficacité à travers l'évaluation permanente des politiques publiques mises en œuvre : les activités et les coûts du programme sont associés à des objectifs et des indicateurs permettant de mesurer les résultats. Par sa présentation pluriannuelle, le Budget-programmes permet, également, d'évaluer l'évolution à moyen terme des politiques publiques.	Loi de finances	Les lois de finances « déterminent, pour un exercice (une année civile), la nature, le montant et l'affectation des ressources et des charges de l'État, ainsi que l'équilibre budgétaire et financier qui en résulte. Ce sont des lois ordinaires, mais qui sont adoptées selon une procédure de vote spéciale. Il existe plusieurs types de loi de finances : - la loi de finances initiale (LFI) autorise notamment la perception des ressources de l'Etat et des impositions de toutes natures ; - les lois de finances rectificatives (LFR) ou « collectifs budgétaires » modifient en cours d'année les dispositions de la LFI ; - la loi de règlement qui arrête, chaque fin d'année budgétaire, le montant définitif des dépenses et des recettes de l'Etat, ratifie les opérations réglementaires ayant affecté l'exécution du budget, fixe le résultat budgétaire, décrit les opérations de trésorerie, arrête le montant définitif des recettes et des dépenses du budget, ainsi que le résultat budgétaire (déficit ou excédent) qui en découle
Produit intérieur brut	L'indicateur de la richesse produite par un pays, c'est la somme des valeurs ajoutées de l'ensemble des branches de production	Dépenses courantes	Ce sont les dépenses nécessaires au fonctionnement de l'Administration (paiement des salaires, achats des fournitures, mobiliers et matériels de bureaux...
Dépenses d'investissement ou Dépenses en capital	Ce sont des dépenses destinées au financement du programme d'investissement public (construction des routes, des bâtiments administratifs, scolaires, sanitaires, aménagement des plaines, construction des barrages hydroélectriques, acquisitions des biens à utiliser sur plusieurs années.	Impôt	Prestation pécuniaire requise des personnes physiques ou morales par voie d'autorité à titre définitif et sans contrepartie déterminée en vue de la couverture des charges publiques ou à des fins d'intervention de la puissance publique.



Loi Organique relative aux Lois de Finances	C'est une loi supérieure à une loi ordinaire qui détermine les principes, règles et procédures de préparation, d'exécution, de contrôle et de reddition des comptes des organismes publics (Etat, collectivités, Etablissements publics).	Recettes fiscales	Il s'agit généralement de la plus grande part des ressources perçues par l'Etat. Ce sont des prélèvements obligatoires. Il s'agit souvent d'impôts directs et indirects. Les impôts directs incluent les impôts sur le salaire et sur les sociétés. Les impôts indirects incluent notamment les droits de douanes, la TVA et autres impôts.
Processus budgétaire	C'est un ensemble d'activités liées à la préparation, l'exécution et le contrôle du budget de l'Etat.	Recettes	Ensemble des ressources financières de l'Etat destinées à couvrir les charges de l'Etat (impôts, taxes, droits de douanes, recettes administratives,...).
Recettes non fiscales	Ce sont des recettes encaissées régulièrement mais qui ne proviennent pas des impôts. Ils regroupent notamment les redevances, les droits et frais administratifs et les revenus du domaine de l'Etat et autres taxes administratives.	Recettes intérieures	C'est l'ensemble des encaissements effectués par les régies de recettes dans l'application des impôts, droits de douane et taxes administratives au cours d'une année.
Don	Aide financière de pays ou d'organismes étrangers que l'Etat n'a pas à rembourser	Emprunt	Aide financière de pays ou d'organisme le plus souvent étrangers, que l'Etat doit rembourser après
Dette publique	Argent que l'Etat doit à une personne, une entreprise ou un organisme au niveau national ou à l'extérieur	Emprunt projet	C'est un emprunt qui est destiné à réaliser un projet précis
Don projet	Aide financière de pays ou d'organismes étrangers que l'Etat n'a pas à rembourser mais qui est donnée pour un projet précis	Appui budgétaire	C'est appui que des organismes comme le FMI, la Banque Mondiale, l'Union Européenne, ou certains Gouvernements étrangers apportent pour aider à financer le budget
Cadrage macroéconomique	C'est un tableau dans lequel ont inscrit ce que le travail des citoyens dans tous les secteurs (agriculture, industrie [usine], transport, commerce...) produit comme richesse et comment cela évolue	Dividendes	c'est l'argent qu'une entreprise verse à ses actionnaires c'est-à-dire à toutes les personnes qui ont donné de l'argent (capital) pour posséder une partie de l'entreprise.
Actionnaire	C'est une personne physique ou morale qui détient des parts sociales (actions) d'une entreprise. Pour avoir ces parts ou actions la personne a dû envoyer de l'argent pour l'entreprise ou quelque chose en nature (bien matériel ou immatériel) par exemple une maison.	Actif public	C'est par exemple les parts que l'Etat possède quand il est actionnaire dans une entreprise

